

Institut d'Economie de l'Assurance



Université de Saint-Gall



Rapport sur la prévoyance 2040

Lignes directrices d'une prévoyance couverte par  
des capitaux et orientée vers l'avenir pour la Suisse

Walter Ackermann  
Daniel Lang

# Impressum

Ackermann, Walter et Lang, Daniel (2008). Rapport sur la prévoyance 2040: lignes directrices d'une prévoyance couverte par des capitaux et orientée vers l'avenir pour la Suisse. Saint-Gall: Institut d'Economie de l'Assurance.

ISBN 978-395234937-3 (deutsch)

ISBN 978-395234938-0 (français)

A des fins de simplification linguistique et de meilleure lisibilité, ce texte emploie exclusivement la forme masculine pour désigner les deux sexes. Clôture de la rédaction: 31 août 2008.

Prof. Dr Walter Ackermann est directeur de l'Institut d'Economie de l'Assurance de l'Université de Saint-Gall, chargé de cours en management stratégique et responsable de programmes de développement en management pour de grands prestataires de services financiers européens. Il compte parmi ses grands axes de recherche la gestion stratégique d'entreprises d'assurance, tout comme le développement du modèle économique et social.

Dr Daniel Lang travaille comme chef de projet à l'Institut d'Economie de l'Assurance de l'Université de Saint-Gall et se consacre principalement aux modèles commerciaux des prestataires de services financiers ainsi qu'à l'assurance et à la prévoyance vieillesse en Suisse et en Europe.

Editeur: Institut d'Economie de l'Assurance, CH-9010 Saint-Gall

Donneur d'ordre: Association Suisse d'Assurances, CH-8022 Zurich

Lectorat (allemand): Swisscontent Corp., CH-8040 Zurich

Traduction (français): Syntax Traductions, CH-8049 Zurich

Traduction (italien, anglais): 24translate GmbH, CH-9037 Speicherschwendi

Mise en page et impression: Cavelti Druck und Media, CH-9201 Gossau

# Table des matières

Avant-propos	5
Déclarations clés	6
Schlüsselaussagen	8
Affermazioni chiave	10
Key statements	12
<b>1. L'assurance vieillesse en Suisse</b>	<b>15</b>
1.1 Importance de l'assurance vieillesse	15
1.2 Modèle global de l'assurance vieillesse	17
<b>2. La prévoyance par capitalisation en Suisse</b>	<b>21</b>
2.1 Caractéristiques générales de la prévoyance	21
2.2 Les caractéristiques spécifiquement suisses de la prévoyance	25
Anna et Kevin: vivre et travailler en 2040	29
<b>3. Les grandes tendances et leur importance pour la prévoyance</b>	<b>33</b>
3.1 Individu et société	37
3.2 Partenariat et famille	41
3.3 Travail et mobilité	45
3.4 Santé et longévité	49
3.5 Marché des capitaux et savoir-faire financier	53
3.6 Transparence et simplicité	57
Anna et Kevin: la prévoyance en 2040	61
<b>4. Voies menant à une prévoyance orientée vers l'avenir</b>	<b>65</b>
4.1 Schéma directeur en matière de prévoyance 2040	67
4.2 Lignes directrices 2040	69
<b>5. Perspective</b>	<b>75</b>
Sources	79
Notes	83



## Avant-propos

Depuis plus de trois décennies, la Suisse assoit son assurance vieillesse sur le modèle des trois piliers – et récolte de nombreux éloges. Nous entendons y contribuer. Mais nous savons également que le monde ne s'arrête jamais de tourner. Du fait des évolutions de toute nature se déroulant dans la sphère économique et au cœur de la société, l'Etat social est régulièrement confronté à de nouveaux défis inédits. L'assurance vieillesse financée selon le principe de répartition n'est pas la seule concernée, la prévoyance couverte par des capitaux requiert elle aussi en permanence des ajustements et des anticipations suffisamment précoces.

Intérêt minimum, taux de conversion et Legal Quote sont autant de thèmes qui donnent lieu à des débats animés non seulement parmi les spécialistes mais aussi au sein du monde politique et des médias. Dans une large mesure, les conséquences des évolutions sociales, démographiques, macroéconomiques et financières de la prévoyance individuelle couverte par des capitaux sont laissées de côté. Dans le présent rapport, l'Institut d'Economie de l'Assurance (IEA) s'empare de ces questions importantes à la demande de l'Association Suisse d'Assurances (ASA).

Personne ne saurait dire avec précision comment vont évoluer l'économie et la société au cours des 20, 30 et 40 prochaines années. Cependant, il est possible de décrire des évolutions fondamentales et, sur cette base, de définir les nouvelles exigences en matière de prévoyance couverte par des capitaux. Les membres de l'Association Suisse d'Assurances et les scientifiques de l'Institut partagent la conviction que, pour les citoyens, la société et les prestataires de prévoyance, il sera de plus en plus crucial de connaître ces nouvelles exigences et de les prendre également en compte dans le cadre des réformes futures du système de prévoyance.

Au nom de l'Association Suisse d'Assurances et de l'Institut d'Economie de l'Assurance de l'Université de Saint-Gall, nous vous invitons à examiner d'un œil critique l'importance des évolutions économiques et sociales pour la prévoyance couverte par des capitaux en Suisse, ainsi qu'à prendre part activement à la discussion et à la mise sur pied d'une prévoyance orientée vers l'avenir.

Association Suisse d'Assurances (ASA)

Institut d'Economie de l'Assurance (IEA)

## Déclarations clés

**Les mutations économiques et sociales modifient les exigences formulées à l'égard de l'assurance vieillesse. La Suisse n'a pas besoin de modèle global fondamentalement nouveau, mais d'une assurance sociale durable par répartition ainsi que de conditions de développement optimales pour une prévoyance moderne par capitalisation.**

### Un modèle global performant

Les expériences réalisées en Suisse et les recommandations des organisations internationales vont toutes sans exception dans une seule et même direction: une assurance vieillesse s'appuie de préférence sur plusieurs piliers, il en sera de même à l'avenir. Les comparaisons internationales montrent en outre que la Suisse dispose d'une structure de piliers stable et performante. C'est pourquoi il est fondamentalement recommandé de conserver le modèle global existant de l'assurance vieillesse: une assurance sociale obligatoire, par répartition, complétée d'une prévoyance par capitalisation. L'assurance sociale prévient la pauvreté parmi les personnes âgées et accroît la capacité à prendre des risques au sein de la population. La prévoyance par capitalisation promeut une épargne à long terme et une désépargne ciblée.

### Une société en mutation

Depuis les débuts de la prévoyance vieillesse, les conditions économiques et sociales mais aussi les conditions médicales, démographiques et technologiques ont fondamentalement changé:

- les conceptions individualistes structurent de plus en plus souvent la vie personnelle, familiale, professionnelle et sociale;
- le schéma familial est de plus en plus caractérisé par des relations de couple changeantes et de multiples formes de partenariats et de familles;
- la concurrence mondiale du site de production contribue fortement au dynamisme croissant du marché du travail national;
- les coûts d'une vie de retraité toujours plus longue et dont la qualité est toujours meilleure augmentent inévitablement dans une société d'abondance à la population vieillissante;
- les produits de capitaux et d'assurance modernes gagnent en importance et exigent toujours davantage des clients, des prestataires de prévoyance et des législateurs;
- les situations complexes et les perspectives inconstantes génèrent des besoins croissants en informations actuelles et aisément compréhensibles.

### Une prévoyance en mutation

Les mutations économiques et sociales modifient les exigences formulées à l'égard d'une prévoyance optimale. Les défis de l'assurance vieillesse par répartition sont étroitement liés au vieillissement de la population. Les challenges de la prévoyance par capitalisation sont le reflet des conditions de travail et de vie changeantes.

Thème central: la prévoyance  
vieillesse

Le présent rapport traite principalement de l'avenir de la prévoyance par capitalisation, qui désigne tout type de constitution de patrimoine à longue échéance ayant pour objectif de consommer à l'âge de la retraite tout ou partie du patrimoine indépendamment du fait que des obligations particulières, des règles fiscales, des assurances ou des garanties financières y soient liées.

Schéma directeur en matière  
de prévoyance 2040

Un schéma directeur en matière de prévoyance esquisse les principaux aspects d'une prévoyance par capitalisation orientée vers l'avenir: la prévoyance par capitalisation en 2040 place chaque client de prévoyance au centre des préoccupations, prévoit de nombreuses possibilités de sélection, informe de manière simple et complète sur la situation de prévoyance et permet des prévoyances également sans activité professionnelle. Le législateur fixe des valeurs clés politico-sociales (par exemple les obligations de cotiser, les limitations de retrait, les règles d'imposition, les règles de loyauté) et met en place une autorité de contrôle centrale.

Lignes directrices en matière  
de prévoyance 2040

Le schéma directeur repose sur trois lignes directrices éprouvées et six nouvelles lignes directrices. Comptent parmi les trois lignes directrices éprouvées les éléments suivants:

- une assurance vieillesse efficace repose sur plusieurs piliers;
- une assurance sociale obligatoire par répartition évite à tous la misère des personnes âgées;
- le complément de l'assurance sociale est de plus en plus fréquemment obtenu par le biais d'une prévoyance par capitalisation.

Comptent parmi les six nouvelles lignes directrices:

- la prévoyance par capitalisation doit davantage être adaptée à la situation de chacun;
- une prévoyance individualisée suppose une compréhension complète du client de prévoyance;
- le bénéficiaire de la prévoyance est le client effectif des prestataires de prévoyance;
- pour les clients de prévoyance pris individuellement, la propre planification de prévoyance est bien compréhensible et fiable;
- la gestion des risques et la surveillance assurent la stabilité et la performance du système de prévoyance;
- le développement du système de prévoyance est régi par des règles de loyauté.

La volonté de planification à long terme d'un système de prévoyance suscite de nombreuses interrogations. Le rapport sur la prévoyance 2040 esquisse des évolutions et de futures réformes possibles. On peut s'attendre à différentes conceptions et à des réponses variées au cours de la mise en œuvre. Il appartient de s'attaquer assez tôt à ces défis et d'y répondre – en suivant par exemple ce schéma directeur.

## Schlüsselaussagen

**Der wirtschaftliche und gesellschaftliche Umbruch ändert die Anforderungen an die Alterssicherung. Die Schweiz braucht kein grundlegend neues Gesamtmodell, sondern eine nachhaltig umlagefinanzierte Existenzsicherung sowie optimale Entwicklungsbedingungen für eine moderne, kapitalfinanzierte Vorsorge.**

### Leistungsfähiges Gesamtmodell

Die Erfahrungen in der Schweiz und die Empfehlungen internationaler Organisationen weisen ausnahmslos in dieselbe Richtung: Die Alterssicherung sollte vorzugsweise auf mehreren Säulen stehen – auch in Zukunft. Internationale Vergleiche zeigen zudem, dass die Schweiz über ein stabiles und leistungsfähiges Säulensystem verfügt. Aus diesem Grund empfiehlt sich, das bestehende Gesamtmodell der Alterssicherung grundsätzlich beizubehalten: eine obligatorische, umlagefinanzierte Existenzsicherung ergänzt um eine kapitalfinanzierte Vorsorge. Die Existenzsicherung verhindert Altersarmut und erhöht die Risikofähigkeit der Bevölkerung. Die kapitalfinanzierte Vorsorge fördert weitsichtiges Sparen und zielgerichtetes Entsparen.

### Gesellschaft im Wandel

Seit den Anfängen der Altersvorsorge haben sich die wirtschaftlichen und gesellschaftlichen, aber auch die medizinischen, demografischen und technologischen Bedingungen grundlegend verändert:

- Individualistische Auffassungen wirken sich immer stärker auf das persönliche, familiäre, berufliche und gesellschaftliche Leben aus.
- Wechselnde Paarbeziehungen und vielfältige Partnerschafts- und Familienformen prägen zunehmend das Familienbild.
- Der weltweite Standortwettbewerb trägt massgeblich dazu bei, dass der nationale Arbeitsmarkt immer dynamischer wird.
- Die Kosten für ein gepflegtes und immer längeres Rentnerleben steigen in einer alternden Wohlfahrtsgesellschaft unweigerlich.
- Moderne Kapital- und Versicherungsprodukte gewinnen an Bedeutung und stellen immer höhere Anforderungen an Kunden, Dienstleister und Gesetzgeber.
- Komplizierte Sachverhalte und unbeständige Aussichten sorgen für einen wachsenden Bedarf an aktuellen und leicht verständlichen Informationen.

### Vorsorge im Wandel

Der gesellschaftliche und wirtschaftliche Wandel verändert die Anforderungen an eine optimale Altersvorsorge. In der umlagefinanzierten Alterssicherung sind die Herausforderungen eng mit der alternden Gesellschaft, in der kapitalfinanzierten Vorsorge eng mit den ändernden Arbeits- und Lebensbedingungen verknüpft.

### Schwerpunkt Vorsorge

Der Vorsorgebericht befasst sich schwergewichtig mit der Zukunft der kapitalfinanzierten Vorsorge. Die «kapitalfinanzierte Vorsorge» bezeichnet jede Art von weitsichtiger Vermögensbildung, die mit der Absicht verbunden ist, das Vermögen im Alter ganz oder teilweise aufzubreuchen – losgelöst davon, ob besondere Pflichten, Besteuerungsregeln, Versicherungen oder Finanzgarantien damit verknüpft sind.

### Vorsorgeleitbild 2040

Ein Vorsorgeleitbild skizziert Eckpunkte einer zukunftsorientierten, kapitalfinanzierten Vorsorge: Die kapitalfinanzierte Vorsorge im Jahr 2040 stellt den einzelnen Vorsorgekunden ins Zentrum, bietet ihm weit reichende Wahlmöglichkeiten, informiert einfach und umfassend über den Vorsorgestand und ermöglicht das Vorsorgen auch ohne Erwerbstätigkeit. Der Gesetzgeber legt sozialpolitische Schlüsselwerte fest (z.B. Beitragspflichten, Rückzugsbeschränkungen, Besteuerungsregeln, Fairplay-Regeln) und errichtet eine zentrale Aufsichtsbehörde.

### Vorsorgeleitlinien 2040

Dem Leitbild liegen drei bewährte und sechs neue Leitlinien zugrunde.

Zu den drei bewährten Leitlinien zählen:

- Eine wirksame Alterssicherung baut auf mehreren Säulen.
- Eine obligatorische, umlagefinanzierte Existenzsicherung verhindert Altersarmut für alle.
- Die Ergänzung der Existenzsicherung erfolgt verstärkt über eine kapitalfinanzierte Vorsorge.

Zu den sechs neuen Leitlinien zählen:

- Die kapitalfinanzierte Vorsorge ist vermehrt auf die Gegebenheiten des Einzelnen abzustimmen.
- Eine individualisierte Vorsorge setzt ein hinreichendes Verständnis des Vorsorgekunden voraus.
- Der Begünstigte der Vorsorge ist der eigentliche Kunde der Vorsorgedienstleister.
- Für den einzelnen Vorsorgekunden ist die eigene Vorsorgeplanung verständlich und vertrauenswürdig.
- Risikomanagement und Aufsicht gewährleisten Stabilität und Leistungsfähigkeit des Vorsorgesystems.
- Die Weiterentwicklung des Vorsorgesystems orientiert sich an Fairplay-Regeln.

Der Anspruch, ein Vorsorgesystem langfristig zu planen, führt zu vielen offenen Fragen. Der Vorsorgebericht 2040 skizziert Entwicklungen und mögliche künftige Reformen. In der Umsetzung sind unterschiedliche Ansichten und Antworten zu erwarten. Entscheidend ist, dass die Herausforderungen frühzeitig aufgegriffen und – beispielsweise entlang des Leitbildes – konkretisiert werden.

## Affermazioni chiave

**La profonda trasformazione che sta interessando l'economia e la società modifica le esigenze di sicurezza della vecchiaia. La Svizzera non necessita di un modello generale radicalmente nuovo, ma di un'assicurazione delle condizioni di esistenza sostenibile e finanziata mediante prelievi, nonché di condizioni di sviluppo ottimali per una previdenza per la vecchiaia moderna e finanziata con capitali.**

### Modello generale efficiente

Le esperienze della Svizzera e le raccomandazioni delle organizzazioni internazionali puntano inconfutabilmente in una direzione: la sicurezza della vecchiaia dovrebbe poggiare preferibilmente su diversi pilastri – anche in futuro. I confronti internazionali indicano inoltre che la Svizzera dispone di un sistema a pilastri efficiente. Per queste ragioni è consigliabile mantenere sostanzialmente invariato l'attuale modello generale di sicurezza della vecchiaia: un'assicurazione delle condizioni di esistenza obbligatoria e finanziata mediante prelievi, volta a scongiurare per tutti il pericolo della povertà, e una previdenza finanziata mediante capitali per sostenere su ampia scala un accumulo di capitali lungimirante per i singoli individui.

### Società in trasformazione

Dagli esordi della previdenza della vecchiaia, le condizioni economiche e sociali, ma anche mediche, demografiche e tecnologiche hanno subito un profondo cambiamento:

- L'organizzazione della vita personale, familiare, professionale e sociale è basata sempre più spesso su concezioni individualistiche.
- Il quadro familiare è contraddistinto sempre più di frequente da rapporti di coppia mutevoli e da innumerevoli forme relazionali e familiari.
- La concorrenza internazionale tra piazze contribuisce in misura sostanziale a rendere il mercato del lavoro nazionale sempre più dinamico.
- I costi di una vita pensionistica curata e sempre più lunga in una società benestante e sempre più anziana aumentano inevitabilmente.
- I moderni prodotti assicurativi e di capitale acquistano un'importanza crescente e pongono requisiti sempre più elevati nei confronti di clienti, operatori previdenziali e legislatori.
- La presenza di circostanze complesse e prospettive mutevoli determina la crescente necessità di informazioni aggiornate e semplici.

### Previdenza per la vecchiaia in primo piano

Il presente rapporto affronta principalmente il futuro della previdenza finanziata con capitali. Con «previdenza finanziata con capitali» si intende qualunque tipo di accumulo lungimirante di capitali correlato alla prospettiva di utilizzare, completamente o in parte, questi capitali durante la vecchiaia – indipendentemente da eventuali obblighi, regolamenti fiscali, assicurazioni o garanzie finanziarie particolari a ciò collegate.

## La previdenza in trasformazione

Parallelamente alla trasformazione economica e sociale si verifica anche un mutamento dei requisiti in merito a una previdenza ottimale. Per il futuro, la Svizzera necessita pertanto di un modello previdenziale al passo con i tempi.

Un modello previdenziale orientato al futuro si presenta come segue:

## Modello previdenziale 2040

Nell'anno 2040, la previdenza finanziata con capitali pone il singolo cliente previdenziale in primo piano, prevede ampie possibilità di scelta, informa in modo semplice e completo sullo stato previdenziale e consente di usufruire della previdenza anche in assenza di attività professionale. Il legislatore stabilisce i valori chiave socio-politici (ad es. obblighi contributivi, limiti di prelevamento, norme fiscali, norme di fairplay) e istituisce un'autorità di controllo centrale.

## Linee guida 2040

A un'analisi più attenta emerge che il modello cita direttamente o presuppone indirettamente tre linee guida già consolidate e sei linee guida nuove.

Le tre linee guida consolidate comprendono:

- La sicurezza per la vecchiaia concepita dallo Stato continuerà anche in futuro ad essere fondata su diversi pilastri.
- L'assicurazione delle condizioni di esistenza obbligatoria e finanziata in modo sostenibile mediante prelievi continuerà a scongiurare per tutti il pericolo della povertà.
- L'integrazione dell'assicurazione delle condizioni di esistenza avviene – in considerazione del mutamento economico e sociale – attraverso una previdenza finanziata con capitali.

Le sei linee guida nuove comprendono:

- La previdenza finanziata con capitali viene adeguata in misura crescente alla situazione economica, professionale, personale e di salute del singolo.
- L'adeguamento della previdenza alla situazione individuale presuppone una comprensione e un impegno sufficienti del cliente previdenziale.
- Il beneficiario è il cliente vero e proprio dell'operatore previdenziale.
- Per gli interessati, la pianificazione previdenziale è chiara, comprensibile e affidabile.
- La stabilità del sistema previdenziale e l'efficienza degli operatori previdenziali vengono garantite da una moderna gestione del rischio e da un controllo indipendente e unitario.
- La regolamentazione e la gestione dei servizi previdenziali avviene nel rispetto delle norme di fairplay.

La raccolta di questi requisiti in mutamento all'interno di un modello guida sta assumendo un'importanza crescente. Il modello previdenziale 2040 rappresenta un passo in questa direzione. Ora è necessario aprire un dibattito sui singoli elementi del modello ed elaborare idee adeguate per la loro attuazione.

## Key statements

**Deep-rooted economic and societal changes are changing the demands on our provisions for old age. While Switzerland does not need a fundamentally new overall model, it does need a sustainable contributions-financed means of securing subsistence as well as optimum conditions for developing modern funded pension schemes.**

### Effective overall model

Experience in Switzerland and the recommendations of international organisations without exception point in one direction: provisions for old age should preferably take a multi-pronged approach – now and in the future. International comparisons also indicate that Switzerland has a highly efficient multi-pronged system. For this reason it would appear advisable to retain the existing overall model for pension: a mandatory, contributions-financed means of securing people’s livelihood as a means of protecting them against poverty, and a funded pension scheme to promote forward-looking capital formation for individuals across the board.

### Changes in society

Since pension schemes began, not only economic and societal conditions, but also those applying to healthcare, demography and technology have undergone fundamental change:

- Individualist opinions are increasingly shaping our private, family, professional and social lives.
- Changing relationships between couples and varied partnership and family forms are increasingly characterising our concept of the family.
- Global competition between locations is making the national labour market increasingly dynamic.
- The costs of a well-looked-after and longer life spans of pensioners will inevitably increase in an ageing welfare state.
- Modern capital and insurance products are gaining in importance and are placing rising demands on customers, pension companies and legislators.
- Complex circumstances and changing prospects are generating a rising demand for up-to-date and simple information.

### Focus on pension schemes

The present report focuses mainly on the future of funded pension schemes. The term «funded pension scheme» refers to all forms of long-term capital formation associated with the intention to use the assets either in whole or in part – irrespective of whether this involves special obligations, tax rules, insurance or financial guarantees.

### Changing pensions provisions

Economic and societal change goes hand-in-hand with the need for optimum pension schemes. Switzerland therefore needs a modern pension model for the future. A future-oriented pension model might be structured as follows:

### Pension model 2040

The funded pension model in 2040 focuses on the individual pension recipient, provides for far-reaching options, provides information simply and comprehensively about the pension status and allows the customer to make provisions without gainful occupation. Legislators define socio-political key values (e.g. obligations to pay contributions, redemption restrictions, taxation regulations, rules of fairplay) and sets up a central regulatory authority.

### Guidelines 2040

On closer examination, it soon becomes evident that the model cites or indirectly presupposes three proven and six new guidelines.

The three proven guidelines include:

- The pension system devised by the state will in future continue to take a multi-pronged approach.
- The mandatory, long-term contributions-financed means of securing livelihood will continue to be a general safeguard for all against poverty.
- In view of the economic and societal change, the means of securing people's livelihood will be supplemented by means of a funded pension scheme.

The six new guidelines include:

- The funded pension scheme is increasingly tailored to the economic, professional, health-related and personal circumstances of the individual.
- Tailoring pension schemes to individual circumstances requires sufficient understanding and commitment on the part of the pension recipient.
- The beneficiary is the actual customer of the pension provider.
- For interested parties, private contingency planning should be easily comprehensible and trustworthy.
- The stability of the pension system and the efficiency of the pension provider are ensured by means of a modern risk management and independent and uniform supervision.
- Regulation and management of pension services is in compliance with the rules of fair play.

It is becoming increasingly important to consolidate the changing requirements in a model. The pension model 2040 is a step in this direction. It is now necessary to discuss the individual elements of the model and suitable ideas for implementing it.



# I. L'assurance vieillesse en Suisse

**La Suisse dispose d'une assurance vieillesse complète et performante en comparaison internationale. Assise sur un concept à plusieurs piliers, l'assurance vieillesse est largement acceptée par la population.**

## I.1 Importance de l'assurance vieillesse

### Nécessité d'une assurance vieillesse

Dans une société industrielle se caractérisant par le partage du travail, le dynamisme et l'intensité de la concurrence, il n'est généralement pas possible d'assurer ses besoins vitaux financiers à un âge avancé par le seul revenu de sa propre activité lucrative. C'est pourquoi l'ensemble des sociétés modernes disposent d'un système de prévoyance plus ou moins développé.

### Grandes étapes de la prévoyance vieillesse suisse

Les premières mesures institutionnelles visant à améliorer l'assurance vieillesse font leur apparition en Suisse dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Les avancées décisives ne surviennent néanmoins qu'avec l'introduction de l'assurance vieillesse et survivants obligatoire (AVS) en 1948 et celle de la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité obligatoire (LPP) en 1985 (fig. 1).

### Des cotisations élevées

Aujourd'hui, des cotisations salariales et patronales qui représentent au total un dixième à un quart de la masse salariale brute sont versées à des institutions de l'assurance vieillesse étatique et de l'assurance vieillesse professionnelle.<sup>1</sup>

### Une garantie du revenu à la retraite

Les actifs acceptent ces cotisations élevées parce que le système d'assurance vieillesse assume une fonction sociale importante : la fourniture suffisante de moyens financiers aux personnes âgées. Le système garantit en moyenne près de 80% des revenus des ménages de retraités<sup>2</sup> et veille à ce que la pauvreté liée à la vieillesse soit rare en Suisse aujourd'hui – en comparaison internationale. Les personnes âgées sont moins menacées par la pauvreté et recourent moins souvent que d'autres groupes de personnes à des aides économiques.<sup>3</sup>

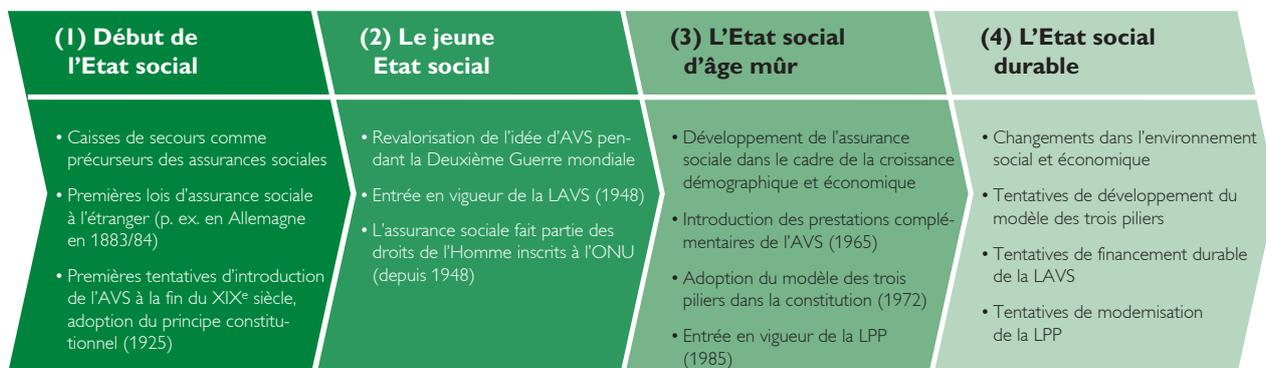
**Importance sociale de la garantie des revenus des personnes âgées**

L'assurance vieillesse revêt de nos jours une grande importance sociale. Dans la Constitution fédérale suisse, ce ne sont pas moins de cinq articles qui traitent, directement ou indirectement, des promesses de prestations et des dispositions d'exécution de l'assurance vieillesse.<sup>4</sup> Cette grande importance peut être illustrée par trois chiffres :

- Près de 76% des 7,5 millions d'habitants participent activement soit en tant que cotisants (4,3 millions), soit en tant que bénéficiaires de rentes (1,3 million) à l'assurance vieillesse prévue par l'Etat.<sup>5</sup>
- Les prestations de l'assurance vieillesse mobilisent de loin, avec quelque 50% ou CHF 35 milliards, la plus grande part des ressources de la sécurité sociale.<sup>6</sup>
- Le stock de capital de la prévoyance vieillesse par capitalisation se monte à plus de CHF 680 milliards<sup>7</sup> et dépasse ainsi nettement le produit intérieur brut annuel d'environ CHF 490 milliards.<sup>8</sup>

**Situation patrimoniale des personnes âgées**

Ce phénomène a des conséquences. La situation financière des personnes âgées s'est nettement améliorée au cours de ces dernières années et décennies. Les ménages de retraités font maintenant partie des foyers les plus fortunés de Suisse. C'est ainsi que, dans le canton de Zurich par exemple, les moins de 50 ans disposent d'une fortune nettement inférieure à celle des plus de 60 ans.<sup>9</sup> A l'unanimité, on peut estimer que la répartition de la richesse devrait être à peu près similaire dans d'autres cantons.



**Fig. 1 : Grandes étapes de l'assurance vieillesse**

## 1.2 Modèle global de l'assurance vieillesse

### Trois piliers

Le principal concept à la base du succès de l'assurance vieillesse réside dans un modèle à plusieurs niveaux, qui repose sur trois piliers complémentaires:

- Le premier pilier – la prévoyance vieillesse légale ou étatique – vise à assurer les besoins vitaux financiers des bénéficiaires d'une rente de vieillesse. Il se compose de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) tout comme de la prestation complémentaire (PC) à l'AVS;
- Le deuxième pilier – la prévoyance vieillesse professionnelle – oblige employés et employeurs à constituer un patrimoine et a pour but de maintenir le niveau de vie habituel avec le premier pilier. Ce deuxième pilier englobe la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire;
- Le troisième pilier – soit la prévoyance privée ou individuelle complémentaire – encourage une constitution de patrimoine supplémentaire que l'assuré utilise en fonction de ses possibilités économiques et individuelles.

### Six éléments

En y regardant de plus près, on constate que l'assurance vieillesse se compose en réalité de six éléments (fig. 2). En plus de l'assurance vieillesse étatique, de la prévoyance professionnelle obligatoire et de la prévoyance privée encouragée, le système global comprend également les prestations complémentaires en fonction des besoins, la prévoyance professionnelle surobligatoire et la prévoyance privée libre.

Fig. 2: Six éléments de l'assurance vieillesse (situation en 2008)

		<b>1<sup>er</sup> pilier : Prévoyance étatique</b>	
		<b>Rente de base (AVS)</b>	<b>Prestation complémentaire (PC)</b>
<b>Bases</b>	<b>Objectif</b>	Cotisation pour la garantie des besoins vitaux (assurance sociale)	Garantie des besoins vitaux (assurance sociale)
	<b>Responsable principal</b>	La société (via la Confédération ou les caisses de compensation)	La société (via les cantons et les communes)
	<b>Choix de l'organisme</b>	Aucun choix possible	Aucun choix possible (lieu de domicile déterminant)
	<b>Procédure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de la répartition (condition: les dépenses d'une période comptable doivent être couvertes par les recettes de la même période.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget de l'Etat et mandat de prestations (condition: le budget en cours du canton n'est pas menacé.)</li> </ul>
	<b>Protection de risque</b>	Longévité, décès, invalidité	Pauvreté des personnes âgées
	<b>Surveillance</b>	OFAS	Canton, OFAS
<b>Cotisations</b>	<b>Obligation et avantage fiscal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes avec lieu de domicile / de travail en Suisse à partir de 18 ans</li> <li>• Les personnes non assujetties peuvent éventuellement s'affilier volontairement.</li> <li>• Les cotisations sont déductibles du revenu imposable.</li> </ul>	Personnes assujetties à l'impôt en Suisse
	<b>Montant de la cotisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas de revenu du travail:                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Travailleurs salariés: 8,4%</li> <li>– Travailleurs indépendants: 4,2 à 7,4%</li> </ul> </li> <li>• Au moins CHF 353 par an</li> <li>• Part à la charge des impôts généraux Confédération et canton: 20% des dépenses</li> <li>• 1% de TVA.</li> </ul>	Taxation ordinaire pour le financement du mandat de prestation légal (non spécifique à la prévoyance vieillesse)
<b>Prestations</b>	<b>Bénéficiaires</b>	Personnes avec cotisations AVS ou bonifications	Personnes dans le besoin avec droit à l'AVS
	<b>Avant l'âge ordinaire de la retraite</b>	En cas d'événement de risque	En cas d'événement de risque
	<b>Age ordinaire de la retraite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Femme 64 ans, homme 65 ans</li> <li>• Versement anticipé / Différé possible avec certaines restrictions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En fonction du droit à la rente AVS</li> </ul>
	<b>Forme</b>	Rente	Rente, participation aux frais
	<b>Montant de la rente</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rente simple CHF 13 260 à 26 520</li> <li>• Couple 150%</li> <li>• Montant selon nombre d'années de cotisations et cotisations versées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Célibataires jusqu'à CHF 18 140</li> <li>• Cotisations supplémentaires possibles (p.ex. pour pensionnaires d'un home)</li> <li>• Montant en fonction du besoin</li> </ul>
	<b>Modification du montant de la retraite</b>	Adaptations périodiques (indice mixte), lacunes de cotisations, différé, versement anticipé	Modifications du besoin (dépenses reconnues moins recettes déductibles)

2 <sup>e</sup> pilier : Prévoyance professionnelle		3 <sup>e</sup> pilier : Prévoyance individuelle complémentaire	
Obligatoire (2a)	Surobligatoire (2b)	Liée (3a)	Libre (3b)
Cotisation pour le maintien du niveau de vie	Cotisation pour le maintien du niveau de vie	Cotisation pour le maintien du niveau de vie	Approches pour l'augmentation du niveau de vie
La collectivité (via les institutions de prévoyance des employeurs)	La collectivité (via les institutions de prévoyance des employeurs)	L'individu (via les institutions de prévoyance des prestataires)	L'individu (via la solution choisie)
L'employeur choisit l'institution de prévoyance; un changement ultérieur est possible avec certaines restrictions.	L'employeur choisit l'institution de prévoyance; un changement ultérieur est possible avec certaines restrictions.	L'individu choisit le prestataire de prévoyance; changement ultérieur possible.	L'individu choisit la solution; changement ultérieur possible.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système par capitalisation</li> <li>• Élément déterminant: promesse de prestations ou cotisations plus intérêt minimum</li> <li>• Gestion généralement homogène pour tous les assurés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système par capitalisation</li> <li>• Élément déterminant: promesse de prestations ou cotisations plus croissance / produit des capitaux</li> <li>• Gestion généralement homogène pour tous les assurés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système par capitalisation</li> <li>• Élément déterminant: promesse de prestations ou cotisations plus croissance / produit des capitaux</li> <li>• L'individu peut en général choisir de 3 à 5 profils.</li> </ul>	Système par capitalisation (mettre en place un stock de capital et év. l'épuiser; acquisition d'un logement en propriété, activité à un âge avancé)
Décès, invalidité; év. longévité	Décès, invalidité; év. longévité	En fonction du produit	En fonction du produit
Canton, OFAS	Canton, OFAS	Canton, OFAS, OFAP, CFB	OFAP, CFB
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Employé (à partir de 18 ans, avec revenu de CHF 19 890 à 79 560)</li> <li>• Réglementations pour les chômeurs</li> <li>• Les personnes non assujetties peuvent éventuellement s'affilier volontairement.</li> <li>• Les cotisations sont déductibles du revenu imposable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le règlement peut étendre l'obligation de cotiser pour les affiliés.</li> <li>• Cotisations déductibles du revenu imposable jusqu'à un revenu de CHF 774 000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune obligation</li> <li>• Versements déductibles du revenu imposable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune obligation</li> <li>• En partie avec avantage fiscal (p.ex. intérêts débiteurs pour la propriété du logement financée par des tiers déductibles du revenu imposable)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon le règlement de l'institution de prévoyance (p.ex. 8%)</li> <li>• La cotisation de l'employeur correspond au minimum à celle de l'employé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon le règlement de l'institution de prévoyance</li> <li>• La cotisation de l'employeur correspond au minimum à celle de l'employé.</li> </ul>	Les versements sont limités à: <ul style="list-style-type: none"> <li>• avec PP: CHF 6365 par an</li> <li>• sans PP: CHF 31 824 par an</li> </ul>	Aucune prescription
Membres et proches	Membres et proches	Membres et proches	Propriétaires et bénéficiaires
En cas d'événement de risque plus p.ex. acquisition de logement, émigration, indépendance	En cas d'événement de risque plus p.ex. acquisition de logement, émigration, indépendance	En fonction du produit	Pas de versement à l'âge ordinaire de la retraite
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Généralement femme 64 ans, homme 65 ans</li> <li>• Versement anticipé / différé possible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Généralement femme 64 ans, homme 65 ans</li> <li>• Versement anticipé / différé possible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Femme 64 ans, homme 65 ans</li> <li>• Versement anticipé / différé possible</li> </ul>	Pas de versement à l'âge ordinaire de la retraite
Rente, versement du capital	Rente, versement du capital	En fonction du produit	En fonction du produit
La conversion du stock de capital en rente se fait au moins au taux de conversion légal de 7,15% (pour les femmes) et 7,10% (pour les hommes).	La conversion du stock de capital en rente se fait au taux de conversion défini dans le règlement	En fonction du produit	En fonction du produit
Evolution boursière, changement de primauté, différé, versement anticipé	Modification du règlement, évolution boursière, changement de primauté, différé, versement anticipé	En fonction du produit	En fonction du produit

### Trois piliers, deux systèmes

L'image et l'idée du modèle des trois piliers restent néanmoins utiles. Ce modèle incarne l'approche stratégique intéressante consistant à associer une assurance vieillesse financée par répartition (premier système) à une prévoyance vieillesse par capitalisation (deuxième système):

- dans l'assurance vieillesse par répartition (premier pilier), les cotisations des actifs financent les prestations simultanées allant aux bénéficiaires de rentes. On évite ainsi la pauvreté des personnes âgées en accordant aux cotisants de faibles revenus et aux retraités dans le besoin un rapport cotisation/prestation plus avantageux;
- dans la prévoyance vieillesse par capitalisation (deuxième et troisième piliers), les cotisations sont épargnées et investies pour le bénéficiaire. Au fil des ans, un stock de capital important se forme. Plus tard, c'est ainsi que seront financées les prestations de vieillesse versées au bénéficiaire.

### Recommandations de l'OCDE et de la Banque mondiale

Une assurance vieillesse alliant divers systèmes fait état d'une stabilité et d'une fiabilité relativement élevées. Les avantages et les inconvénients de l'un des systèmes sont ainsi en partie compensés par ceux de l'autre système. Pour des organisations internationales telles que l'OCDE<sup>10</sup> et la Banque mondiale<sup>11</sup>, il s'agit là d'une raison importante pour recommander sans réserve les concepts composés de plusieurs piliers – tant pour les pays émergents que pour les Etats providence développés.

### Conclusion

La Suisse dispose d'un concept à plusieurs piliers qui, selon les propres expériences et de l'avis de plusieurs organisations internationales, convient également pour l'avenir. A long terme, la performance de l'assurance vieillesse se mesurera donc moins au concept global qu'à la qualité des différents piliers.

Une société vieillissante engendre une contrainte pour tout système d'assurance vieillesse financé par répartition. De nombreuses études en témoignent.<sup>12</sup> L'importance de l'évolution économique et sociale pour la prévoyance par capitalisation est pour sa part bien moins connue. C'est pour cette raison que le présent rapport se concentre sur cet aspect.

## 2. La prévoyance par capitalisation en Suisse

La prévoyance par capitalisation gagne de l'importance partout dans le monde. En Suisse, cette forme d'assurance vieillesse est largement ancrée et bien développée depuis un certain temps. Les lignes qui suivent esquissent les caractéristiques générales de la prévoyance par capitalisation et celles qui sont spécifiques à la Suisse.

### 2.1 Caractéristiques générales de la prévoyance

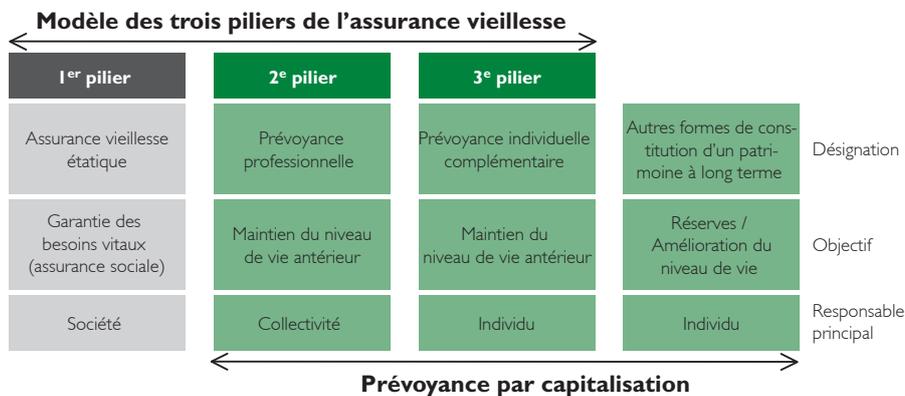
Définition de « la prévoyance par capitalisation »

« La prévoyance par capitalisation » désigne toute forme de constitution de patrimoine à des fins de prévoyance, dans l'intention d'utiliser tout ou partie des réserves ainsi constituées pendant la vieillesse, en relation ou non avec des obligations particulières, des réglementations fiscales, des couvertures d'assurance ou des garanties (fig. 3).

Dans le modèle des trois piliers, la prévoyance par capitalisation fonctionne, sous de nombreux aspects, comme d'autres formes de constitution de patrimoine privé. Par exemple, les attentes du client en matière de rendements des placements et autres prestations, les méthodes utilisées par les prestataires de prévoyance pour l'exécution de la prestation ou le rôle joué par la Confédération dans la réglementation et le contrôle sont comparables.

Si l'on s'intéresse à l'avenir de la prévoyance par capitalisation, il est important de dépasser les spécialisations et de souligner les points communs des différentes approches de la prévoyance. En effet, une interprétation large du concept de « prévoyance » favorise, concernant l'avenir de cette dernière, un échange de points de vue dépassant le strict cadre de leur fonction entre experts et prestataires de prévoyance.

Fig. 3 : Modèle des trois piliers et prévoyance par capitalisation



Une comparaison internationale révèle que la prévoyance par capitalisation présente souvent les caractéristiques suivantes :

#### Une démarche personnelle

Dans de nombreux pays, la prévoyance par capitalisation est aussi une prévoyance individuelle, une prévoyance résultant d'une démarche personnelle. Les prestations issues de l'épargne-prévoyance sont en général préfinancées pendant une période assez longue par le bénéficiaire, par son entourage professionnel et familial et par le marché des capitaux.

#### Deux phases de prévoyance

Chronologiquement, la prévoyance par capitalisation se déroule en deux phases :

- Pendant la phase de cotisation (ou phase d'épargne), les cotisations sont investies dans des produits de prévoyance pour constituer un capital. Les cotisations proviennent du bénéficiaire, l'employeur apportant aussi fréquemment un complément de même que, rarement, l'Etat.
- Pendant la phase d'utilisation (ou phase de désépargne), le capital économisé est à la disposition du bénéficiaire, librement ou avec des limitations. Le montant du capital dépend étroitement du montant des cotisations antérieures (principe d'équivalence). C'est alors au bénéficiaire de choisir entre réinvestir ce capital, le convertir en rente ou l'utiliser à autre chose.

#### Importance du marché des capitaux

Les rendements du capital investi dans la prévoyance jouent un rôle clef. Un investissement de prévoyance annuel de 2,5 unités se monte à 100 unités, intérêts non compris, au bout de 40 ans. A l'issue de cette même période, un rendement annuel de 3,1% double le capital final, un rendement de 4,8% le triple et un rendement de 5,9% le quadruple. Le marché des capitaux est donc fréquemment considéré comme un cotisant complémentaire.

#### Concurrence des prestataires de prévoyance

Comme la prévoyance par capitalisation ne comporte en général pas de redistribution sur des critères de politique sociale, elle convient pour une réalisation décentralisée et relevant du droit privé. Dans la plupart des Etats providence, il existe donc un marché de la prévoyance sur lequel les assureurs vie, les banques, les caisses de pension, les gestionnaires de fortune et les conseillers en prévoyance indépendants se concurrencent mutuellement.

#### Concurrence des produits de prévoyance

Les prestataires de prévoyance proposent un grand nombre de produits financiers et d'assurance adaptés à la prévoyance ou exclusivement conçus pour celle-ci. Parmi ces produits, citons par exemple les comptes épargne, les fonds de placement, les placements directs (en actions, obligations, propriété du logement), les investissements structurés (avec protection du capital, garantie de rendement ou d'autres garanties), les assurances vie (contre les risques biométriques avec des garanties en cas de décès, de vie ou de longévité) et bien d'autres encore. Pour certains produits, des dispositions légales particulières s'appliquent selon les pays (par exemple obligations de cotiser, limitations de retrait, directives de placement).

Pas de redistribution  
en fonction de critères  
de politique sociale

Une redistribution des revenus ou du capital motivée par des considérations de politique sociale n'est pas la caractéristique principale de la prévoyance. Dans le meilleur des cas, une redistribution a lieu lorsque l'Etat prévoit des incitations à l'épargne-prévoyance. Les cotisations de prévoyance peuvent souvent être déduites des revenus imposables et les prestations de vieillesse sont imposées à un taux réduit. Il y a aussi redistribution lorsque l'on achète des couvertures d'assurance ou des garanties financières et que les prestations d'assurance sont versées ou que les garanties financières sont converties. Chaque produit financier a des règles pour ce faire.

Points forts et points faibles

Les caractéristiques marquantes de la prévoyance par capitalisation font apparaître toute une série de points forts et de points faibles. Citons parmi les points forts :

- Des cotisations plus élevées conduisent à un capital de prévoyance plus important ;
- Gains en capital et produits des capitaux aident à la constitution d'un capital de prévoyance ;
- Les gains de change augmentent le rapport réel du capital ;
- Les sommes épargnées fournissent des capitaux à l'économie nationale. Mais le capital est internationalement mobile et ne dépend donc qu'en partie de la croissance d'une économie nationale ;
- Les besoins personnels peuvent être facilement pris en compte.

La prévoyance par capitalisation a cependant des points faibles :

- Seules des phases de cotisation longues permettent de constituer un capital de prévoyance important ;
- Des marchés des capitaux atones rendent difficile la constitution de patrimoine ;
- Pertes de change et inflation diminuent le pouvoir d'achat ;
- L'augmentation de la durée de la retraite diminue le montant des rentes ;
- Les dispositions légales réduisent parfois l'efficacité de la prévoyance par capitalisation.

Une comparaison internationale montre que la prévoyance par capitalisation a souvent les caractéristiques présentées ici. En général, une évolution économique et sociopolitique différente conduit à des caractéristiques spécifiques à chaque pays. Sur ce point, d'autres explications figurent dans le paragraphe 2.2 qui suit.



## 2.2 Les caractéristiques spécifiquement suisses de la prévoyance

### Un peuple d'épargnants

L'épargne-prévoyance est profondément ancrée dans la culture suisse. Les premières caisses de pension facultatives ont vu le jour dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire bien avant l'introduction de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) en 1948. Par ailleurs, dès 1963, le Conseil fédéral a jeté les bases du modèle des trois piliers comme « solution suisse au problème de la prévoyance »<sup>13</sup>, des décennies avant les pays voisins ou les institutions internationales. Le modèle des trois piliers a été inscrit dans la Constitution fédérale en 1972. Et la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse (LPP) qui en fait partie est entrée en vigueur en 1985. Depuis lors, une grande partie de celles et ceux qui exercent une activité professionnelle profite de cette prévoyance conçue par l'Etat.

### Epargne obligatoire et facultative

La prévoyance conçue par la puissance publique est largement acceptée par la classe politique et la société. Cependant, on ne sait pas si, en Suisse, régime obligatoire et incitation – deux éléments importants de ce concept – font véritablement épargner davantage. Quoi qu'il en soit, l'évolution du taux d'épargne au cours de ces dernières décennies montre que la conjoncture et le niveau d'évolution de l'économie influent nettement plus sur le comportement personnel en matière d'épargne que, par exemple, l'introduction de la LPP<sup>14</sup>. Se pose donc une question à laquelle il est difficile de répondre : l'épargne obligatoire complète-t-elle ou remplace-t-elle l'épargne volontaire ?

### Capital de prévoyance important (en pourcentage du PIB) et primes d'assurance vie élevées (par personne)

Que l'épargne soit volontaire ou obligatoire, les institutions suisses de prévoyance gèrent aujourd'hui l'un des patrimoines de pension les plus importants du monde. En termes de pourcentage du produit intérieur brut, il s'agit du troisième plus important patrimoine de pension, derrière les Pays-Bas et l'Islande, mais devant les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et les pays voisins.<sup>15</sup> De plus, la Suisse se situe au troisième rang pour le montant des primes d'assurance vie par personne, derrière la Grande-Bretagne et l'Irlande, mais devant les pays limitrophes et le Japon.<sup>16</sup>

Considérée aujourd'hui, la prévoyance par capitalisation est une réussite. Toutefois, en Suisse, deux types de problèmes empêchent une analyse effective de l'avenir de la prévoyance : l'absence d'aperçu global de la prévoyance par capitalisation et l'absence d'adaptations aux changements survenus dans la société.

### 1<sup>er</sup> type de problèmes : absence d'aperçu global de la prévoyance par capitalisation

Le public et les médias s'intéressent avant tout à des détails bien précis. Par conséquent, en Suisse, les débats portent la plupart du temps sur des aspects partiels de la prévoyance professionnelle obligatoire. L'aperçu global ou les caractéristiques fondamentales de la prévoyance par capitalisation restent au second plan.

Même l'image du capital de prévoyance que donnent les statistiques ne reflète que partiellement les capitaux effectivement disponibles pour l'assurance vieillesse en Suisse. D'un côté, ne sont pas pris en compte des éléments substantiels du patrimoine qui sont importants pour la prévoyance vieillesse de beaucoup d'assurés. Citons par exemple la propriété d'un logement que l'on occupe soi-même ou des placements directs à long terme en actions. D'un autre côté, est pris en compte un capital de prévoyance important provenant de la prévoyance professionnelle surobligatoire dont profitent comparativement peu de personnes.

## 2<sup>e</sup> type de problèmes : absence d'adaptations aux changements survenus dans la société

Depuis l'introduction du deuxième et du troisième piliers, les évolutions économiques, financières et sociales ont modifié ce qu'attend le public d'une prévoyance idéale. Aujourd'hui, les dispositions légales de la prévoyance vieillesse sont cependant encore dictées par les conditions de vie d'autrefois. Depuis qu'existent les deux piliers, les besoins différents de groupes de population variés sont trop peu pris en compte. Ces groupes de population peuvent être vus comme des groupes de clients. Il est important de mieux répondre, à l'avenir, aux besoins de ces groupes de clients.

## Groupes de clients

En simplifiant, il est possible de distinguer trois groupes de clients : ceux qui ont de petits revenus, ceux qui ont de gros salaires et ceux qui se situent dans la moyenne. Pour chacun de ces trois groupes de clients, la prévoyance est importante, mais les conditions sont différentes :

- Les personnes à petits revenus ne versent pas de cotisations, ou seulement des contributions minimales, via les pourcentages de cotisation salariale de la prévoyance professionnelle. De petits revenus ne permettent souvent que difficilement d'épargner de soi-même un capital de prévoyance notable ;
- Pour les gros salaires, la situation de départ est différente. Il n'est pas nécessaire de s'astreindre pendant des années à une discipline d'épargne pour profiter d'un niveau de vie intéressant à l'âge de la retraite ;
- L'idée classique de l'épargne-prévoyance convainc surtout ceux qui ont des salaires moyens. Des revenus moyens permettent d'épargner, mais nécessitent aussi de s'astreindre à une discipline pendant de longues années afin de se constituer un capital de prévoyance respectable avant de prendre sa retraite.

## Besoins des clients

Cependant, ceux qui ont des revenus moyens ne se considèrent pas comme un groupe de clients homogène. Les opinions personnelles, les situations familiales, les formations scolaires, les carrières professionnelles ou les régimes de propriété sont trop diversifiés pour qu'il en soit ainsi. Dans les débats sur l'avenir de la prévoyance, il est important de tenir davantage compte que par le passé des différents besoins objectifs des clients.

A l'âge de la retraite, une prévoyance conçue par l'Etat peut nettement améliorer la situation en termes de revenus. Si l'Etat prévoit, par exemple, des obligations de cotiser, des limitations de retrait ou des mesures d'incitation, les citoyens économiseront probablement davantage pour se constituer un capital de prévoyance.

### Points forts et points faibles

Les caractéristiques spécifiques à la Suisse de la prévoyance par capitalisation font apparaître toute une série de points forts et de points faibles. Citons parmi les points forts :

- La Suisse dispose d'un capital de prévoyance considérable ;
- Le capital est réparti entre de nombreux bénéficiaires ;
- La gestion des capitaux garantit beaucoup d'emplois ;
- Les citoyens ont fondamentalement confiance dans leur branche de prestations de prévoyance ;
- Une prévoyance par capitalisation peut compenser, entièrement ou en partie, des réductions des montants de l'assurance vieillesse financée selon le principe de répartition.

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle :

- Les employeurs insolubles ne présentent aucun risque pour les caisses de prévoyance.

En plus des deux sortes de problèmes déjà évoquées, la prévoyance par capitalisation en Suisse a d'autres points faibles. Citons :

- Les prestataires de prévoyance font l'objet d'une réglementation et d'une surveillance hétérogènes ;
- Les coûts des soins englobent parfois rapidement le capital épargné ;
- Des aides publiques à l'épargne ne sont pas prévues, même pour les personnes ayant de petits revenus.

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle :

- Le processus politique autorise des prescriptions éloignées des réalités du marché financier ;
- Des promesses politiques conduisent à des redistributions non prévues ;
- L'offre institutionnelle en capital ne correspond pas toujours à la demande.

En Suisse, de nombreux citoyens ont souscrit une assurance prévoyance, épargnant ainsi un important capital de prévoyance. La prévoyance restera également importante à l'avenir : la prévoyance par capitalisation permet de compenser la réduction des prestations du premier pilier et de satisfaire les besoins complémentaires de prévoyance. De plus, le deuxième processus décharge l'assurance vieillesse étatique, réduisant ainsi les risques éventuels de défaillance.

Pour réussir à améliorer le système de prévoyance vieillesse, il convient – en formulant les choses de manière générale – de fixer quatre orientations stratégiques :

- Continuer à exploiter les points forts du système. Par exemple en utilisant le marché des capitaux pour sa propre prévoyance ;
- Mieux contrôler les faiblesses générales du système. Les effets de marchés de capitaux volatils sur le capital de prévoyance disponible dans les mois précédant la retraite, par exemple, sont l'une de ces faiblesses ;
- Remédier aux faiblesses propres à la Suisse dont l'une, par exemple, est la surveillance inégale des prestataires de prévoyance ;
- Tenir compte des nouvelles exigences en matière de prévoyance optimale.

Les trois premières mesures font depuis toujours l'objet de débats sociopolitiques pour parvenir à une organisation optimale de la prévoyance par capitalisation. En revanche, l'approche consistant à détecter suffisamment tôt les prémisses sociales et économiques est nouvelle. Du point de vue actuel, deux questions essentielles se posent à ce sujet :

- Quelle est aujourd'hui la situation économique et sociale et que sera-t-elle demain ?
- Quelles exigences en matière de prévoyance vieillesse découlent d'une considération globale de cette question ?

La suite du présent rapport avance des réponses normatives à ces deux questions.

## Anna et Kevin : vivre et travailler en 2040

**Pour pouvoir débattre des nouvelles exigences à satisfaire à l'avenir par un système de prévoyance, il faut avoir une idée de la façon dont l'on vivra et travaillera alors. Une ébauche de réponse à cette question figure ci-dessous, s'appuyant sur l'exemple des biographies de deux personnages fictifs, Anna et Kevin.**

Les jumeaux Anna et Kevin sont venus au monde le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Les parents considéraient avec étonnement leurs deux enfants, dont ils allaient alors porter la responsabilité pendant de longues années. Leurs souhaits et leurs espoirs étaient ceux de beaucoup de parents : la santé, un monde libéré de la guerre et du terrorisme et, plus tard, une formation complète, un emploi sûr, de bons revenus et une famille à eux.

40 ans plus tard, le 1<sup>er</sup> janvier 2040, Anna a envie de souhaiter son anniversaire à son frère. Après avoir jeté un œil dans le miroir pour vérifier qu'elle était présentable, elle effleure la photo de son frère dans son agenda électronique. Au bout de quelques secondes, Kevin apparaît sur le grand écran mural multimédia de la salle de bien-être. A ce moment-là, elle prend conscience du fait que leurs deux projets de vie n'auraient pas pu être plus différents.

### Anna

Anna était une très bonne élève. Grâce à ses capacités mathématiques et créatives, elle s'est spécialisée en cybernétique au Swiss Institute of Technology. Elle a rapidement réalisé qu'à l'avenir, ce seraient moins les diplômes sanctionnant les études que ce qui suit les études, c'est-à-dire l'accès à de nouveaux domaines de connaissance et aux laboratoires d'idées internationaux, qui seraient décisifs. Au cours de ses études, elle a travaillé pour des organismes de recherche à São Paulo, à Dubaï et à Bangalore.

Anna est aujourd'hui spécialiste en créativité. En 2040, un tiers des actifs travaillent dans le secteur de la créativité, comme scientifiques, artistes, spécialistes du marketing, développeurs de produits, designers, enseignants spécialisés ou médiateurs de culture. Comme Anna sait exploiter ses compétences au niveau international, elle fait partie des gagnants économiques d'une société de la connaissance mondiale. Ses contrats de travail sont la plupart du temps de courte durée. Anna est parfois employée. A l'occasion, elle devient elle-même employeuse, mais elle reste toujours indépendante. De plus, des considérations de risques font qu'Anna veille à travailler simultanément à plusieurs projets sur différents marchés.

«Citoyenne du monde», Anna est extrêmement mobile. Le choix de son lieu de résidence est donc plutôt dicté par des raisons pratiques. Après Barcelone et la Silicon Valley, elle vit actuellement à Shanghai. La ville chinoise est encore considérée comme une cité en plein boom. Elle s’y plaît. Cependant, elle ne restera pas éternellement à Shanghai.

Dans la vie d’Anna, il n’y a place ni pour des enfants, ni pour un mari. Cependant, récemment, elle a pensé à concevoir un «bébé éprouvette» qui serait gardé jusqu’à terme par une mère porteuse, cette profession étant à présent reconnue. Mais elle veut encore attendre. Les progrès de la médecine autorisent des grossesses sans complication même à l’âge de 60 ans, et à 40 ans, il lui reste encore, en considérant les choses de façon réaliste, plus de 50 ans d’espérance de vie. Elle a toutefois fait congeler quelques ovules non fécondés par mesure de précaution.

Lorsqu’elle a besoin d’aide et d’affection, elle n’hésite pas à brancher son avatar. Elle a déjà ce compagnon virtuel depuis quelques années. Il réagit maintenant habilement à son comportement lorsqu’elle est euphorique, fatiguée ou irritée. De plus, il est facile à utiliser et peut être arrêté à tout moment en appuyant sur un bouton. Ce ne sont pas les commodités de la vie moderne qui manquent chez Anna.

Et voici qu’apparaît sur son écran multimédia la photo de Kevin.

## Kevin

Après l'école, Kevin a suivi un apprentissage de commercial dans le domaine textile, qu'il a complété par un diplôme de bachelor à la haute école spécialisée technique. L'entrée dans la vie professionnelle s'est déroulée sans aucun problème. Grâce à une conjoncture en plein essor et à une pénurie de main-d'œuvre, il était attendu sur le marché suisse du travail.

Cependant, Kevin a rapidement dû découvrir qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, la situation économique mondiale, caractérisée par une concurrence intensive, ne garantissait pas des conditions de travail stables et sûres. D'une part, dans son environnement professionnel, un nombre croissant d'activités étaient délocalisées sur des sites de production offrant des coûts plus intéressants. D'autre part, des milliers de nouveaux ingénieurs bien formés, en provenance d'Asie, d'Amérique latine ou d'Afrique, arrivaient chaque année sur le marché du travail, devenu global, amenant un fort nivellement par le bas des salaires partout dans le monde. Par la suite, il a connu à plusieurs reprises des périodes de chômage. Kevin n'a donc pas encore atteint ses objectifs financiers. Il a mis à profit les phases de chômage pour suivre différentes formations continues ; à la suite de quoi Kevin a complètement changé d'orientation professionnelle.

En 2040, seul un tiers des personnes exerçant une activité professionnelle ont des horaires de travail réguliers et des contrats à durée indéterminée. Kevin est entré dans l'armée des prestataires de services locaux qui, avec environ 50%, est la plus importante catégorie de personnes exerçant une activité professionnelle en Suisse. La prospérité croissante offre de nombreuses opportunités à un prestataire de services, par exemple comme assistant d'enfants, formateur, chauffeur, serveur, concierge, informaticien, conseiller financier ou accompagnateur de personnes âgées.

Les prestations de services de Kevin sont demandées. Cependant, ses perspectives de revenus restent plutôt modestes et instables. Cette situation l'inquiète, notamment lorsqu'il pense aux investissements futurs pour l'éducation de ses enfants ou à sa propre prévoyance vieillesse.

Kevin vit avec une femme née en Inde, qu'il a épousée en troisièmes noces et avec qui il est heureux. Alors qu'il n'a pas eu d'enfants de son premier mariage, il a un fils de douze ans de sa deuxième union. Avec sa compagne actuelle, il s'occupe de Lena, âgée de quatre ans, et de Rasha, huit ans, une enfant que sa femme a eue d'une relation antérieure. La famille ne peut maintenir le niveau de vie qu'elle souhaite que parce que les deux partenaires travaillent et ont, à eux deux, un revenu moyen.

Anna et Kevin voient leur échange par visiophone comme un cadeau d'anniversaire bien particulier. Ils parlent de thèmes du quotidien dans lesquels transparaissent les désirs et attentes d'individus du XXI<sup>e</sup> siècle. Prendre congé est facile car ils vont bientôt se rencontrer à Berne.

Ces deux courtes biographies reflètent deux projets de vie différents: d'un côté l'intellectuelle travaillant dans le monde entier et, de l'autre, le petit entrepreneur et père de famille ancré au niveau local. Ces deux biographies sont-elles typiques de l'avenir? Personne ne peut le savoir avec certitude.

L'avenir repose, d'une part, sur les expériences du passé et du présent. D'autre part, il sera ce qu'en feront les hommes. Les êtres humains ont des visions, aspirent au changement et innovent en permanence. C'est dans ce contexte que ce rapport tente d'apporter une contribution au débat sur une amélioration de la prévoyance vieillesse pour le futur.

## 3. Les grandes tendances et leur importance pour la prévoyance

**Dans une société en pleine évolution, caractérisée par un individualisme croissant, des schémas familiaux alternatifs, des marchés du travail dynamiques et une longue durée de vie, la prévoyance vieillesse par capitalisation gagne chaque jour en importance. Mais il y a des changements dans ce que la population attend d'une prévoyance moderne.**

### Des changements dans la société

Un grand nombre d'évolutions modifient les conditions de travail et de vie en Suisse, comme les modifications de la pyramide des âges, la concurrence internationale, de nouvelles possibilités technologiques ou l'émergence de nouvelles valeurs au sein de la société. Il y a toujours eu des changements et des modifications. Cependant, les évolutions actuelles font profondément sentir leurs effets sur une période de temps restreinte, elles concernent de nombreux aspects de la vie et, contrairement à ce qui se passait autrefois, elles se manifestent souvent à une échelle plus planétaire.

### Des changements dans la sécurité sociale

La garantie des conditions économiques d'existence et les conceptions de solidarité ont aujourd'hui un contexte social différent de celui qui existait dans les années où ont été jetées les bases et édifiées les structures de l'Etat social.

### Des changements dans l'assurance vieillesse

Cela vaut aussi pour la prévoyance vieillesse. Dans une société en mutation, de nouvelles exigences se font jour concernant l'assurance vieillesse en général et donc aussi, en particulier, la prévoyance vieillesse par capitalisation, exigences qu'il est cependant difficile de cerner ou de quantifier par des formules. Les processus de modification sont trop complexes et trop étroitement liés les uns aux autres pour ce faire.

### Une démarche méthodique

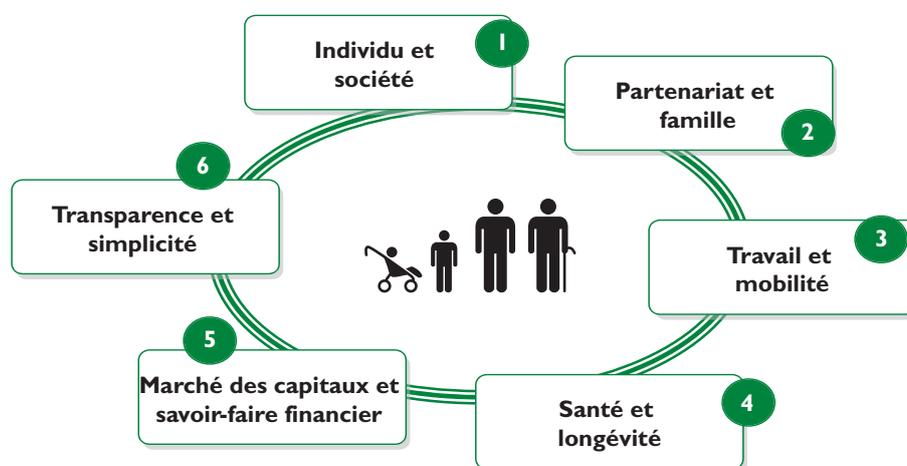
Une démarche en trois étapes permet d'y voir plus clair :

- Dans une première étape sont déterminées des thématiques de portée générale et considérées comme importantes à long terme pour la prévoyance vieillesse par capitalisation ;
- Dans une deuxième étape sont décrites pour chaque thématique les évolutions importantes, qualifiées de grandes tendances dans la suite de ce document. Les grandes tendances décrivent des modifications sociales et technologiques particulièrement profondes et durables, qui se manifestent aussi souvent au niveau mondial. Dans le présent rapport, une grande tendance est prise en compte si différents scientifiques et futurologues la décrivent comme telle à plusieurs reprises. Cela ne prouve certes pas l'existence de la grande tendance en question, mais, comparativement, cela lui confère une plus grande vraisemblance ;
- Dans une troisième étape est estimée l'importance des différentes tendances pour la prévoyance par capitalisation, qui est analysée à la lumière des nouvelles exigences.

Ce rapport s'intéresse dans une première étape à six thématiques et décrit six grandes tendances dans une deuxième étape.

Les six thématiques sont celles représentées sur la figure 4: individu et société, partenariat et famille, travail et mobilité, santé et longévité, marché des capitaux et savoir-faire financier et enfin transparence et simplicité.

Fig. 4: Six thématiques



Les thématiques comprennent les six grandes tendances suivantes :

- Les conceptions individualistes conditionnent de plus en plus fortement la vie personnelle, familiale, professionnelle et sociale ;
- Les changements dans les relations de couple et les différentes formes de partenariat et de famille caractérisent de plus en plus le schéma familial ;
- La concurrence mondiale entre sites de production fait que le marché national du travail est de plus en plus dynamique ;
- Dans une société d'abondance vieillissante, les coûts de santé de retraités ayant une espérance de vie toujours plus longue et une qualité de vie toujours meilleure augmentent inexorablement ;
- Produits financiers et d'assurance modernes gagnent en importance et imposent des contraintes toujours plus grandes aux clients, aux prestataires de prévoyance et au législateur ;
- Situations compliquées et perspectives incertaines entraînent un besoin croissant d'informations à jour, simples et fiables.

Les six grandes tendances sont décrites dans les pages qui suivent et les conséquences prévisibles pour la prévoyance vieillesse par capitalisation sont exposées. Ces explications reposent sur des hypothèses de base brièvement présentées auparavant.

## Hypothèses

Les énoncés qui suivront reposent sur sept hypothèses concernant la Suisse en 2040.

### 1. Faible croissance de la population

D'ici à 2030, l'Office fédéral de la statistique s'attend à une poursuite de l'augmentation de la population, qui devrait passer de 7,5 millions (2005) à 8,1 millions (2030).<sup>17</sup> L'augmentation de la population sera surtout imputable au vieillissement de la société et à l'immigration. Le taux de natalité se maintiendra à un niveau peu élevé. En revanche, pour les années 2030 à 2040, l'Office fédéral ne table pas sur une poursuite de l'augmentation de la population. Au cours des prochaines décennies, la population de la Suisse n'augmentera donc que faiblement.

### 2. Taux d'emploi élevé

A l'avenir, la population active profitera également d'un taux d'emploi élevé. La Suisse réussira à maintenir et à exploiter ses avantages de localisation. Citons parmi ces derniers: une haute qualité des produits et des prestations, un climat fiscal tempéré, un excellent niveau de formation, une infrastructure de premier ordre, des instituts de recherche internationalement reconnus, une grande qualité de vie, la stabilité politique et la paix sociale.<sup>18</sup> Parmi les personnes de plus de 65 ans, nombreuses sont celles qui travailleront encore à temps partiel, tandis que beaucoup prendront leur retraite dès 60 ans, pour différents motifs.

### 3. Marché des capitaux fiable

En dépit de distorsions momentanées, le marché des capitaux fait preuve de solidité sur le long terme. La diversification constitue encore une bonne approche stratégique pour la gestion du capital de prévoyance. En raison du vieillissement démographique, certains investisseurs redoutent certes des conséquences défavorables sur le marché des capitaux, mais beaucoup d'experts s'attendent à ce que les effets éventuels soient peu importants, très amortis par des gains de productivité et la migration et nettement absorbés par les fluctuations du marché.<sup>19</sup>

### 4. Espérance de vie calculable

L'espérance de vie de la population suisse continuera à augmenter et sera de 87,5 ans pour les hommes et de 91,5 ans pour les femmes.<sup>17</sup> Cette augmentation de l'espérance de vie correspond aux prévisions des statisticiens. Cette estimation moyenne ne rend pas compte du fait que l'espérance de vie peut évoluer différemment selon les groupes de population.

### 5. Accord avec l'UE

Les lois suisses sont, pour l'essentiel, compatibles avec les directives européennes. Concernant la prévoyance en Suisse, les différences entre une adhésion et une non-adhésion à l'Union européenne sont, à bien des égards, accessoires.

### 6. Rôle actif des pouvoirs publics

A l'avenir, la Confédération helvétique continuera à prévoir, réglementer et imposer une assurance vieillesse. Celle-ci continuera à reposer sur deux systèmes de financement poursuivant des objectifs complémentaires.

### 7. Garantie à long terme des conditions d'existence

Une prévoyance complémentaire par capitalisation est difficilement imaginable sans une garantie des conditions d'existence (assurance sociale) assurée par les pouvoirs publics. Une solide garantie des conditions d'existence est de la plus haute importance pour continuer à prévenir la pauvreté chez les personnes âgées et contribuer ainsi significativement à la paix sociale. Pour des raisons démographiques, l'AVS n'est pas, actuellement, considérée comme financée à long terme. C'est pourquoi des réformes sont nécessaires (comme par exemple l'incitation à continuer à travailler après l'âge de la retraite, l'adaptation de l'âge de retraite à l'espérance de vie, la redéfinition des formules d'adaptation des rentes ou l'exploitation de sources de contributions supplémentaires). Le présent rapport part de l'hypothèse que la population suisse saura maîtriser avec succès les défis démographiques et garantir la pérennité du fonctionnement du premier pilier.

### Des hypothèses optimistes ?

Ces sept hypothèses donnent toutes une image optimiste de l'avenir. Mais que se passerait-il si la population et les taux d'emploi diminuaient, si les espérances de vie augmentaient de manière exponentielle ou si les rendements à long terme des placements s'effondraient ? Dans ce cas, les marchés de la prévoyance se rétréciraient, les rentes viagères deviendraient plus coûteuses et les plans de prévoyance personnels ne serviraient plus à rien. Un scénario défavorable ne doit pas être complètement exclu. Néanmoins, c'est sciemment que le présent rapport ne repose pas sur des scénarios différents. Les sept hypothèses constituent seulement une base pour l'explication et la discussion de grandes tendances importantes dans le contexte de la prévoyance par capitalisation.

### 3.1 Individu et société

Notre modèle social et économique suit les principes d'une économie sociale de marché. Les interventions de l'Etat dans des secteurs particuliers amortissent les conséquences sociales indésirables d'un marché libre de toute entrave. L'objet et l'ampleur des interventions de l'Etat ne peuvent pas être déterminés selon des critères objectifs. Actuellement, les interventions de l'Etat qui brident plus fortement que nécessaire l'individu sont soumises à une certaine pression. En effet...

Les conceptions individualistes caractérisent de plus en plus fortement la vie personnelle, familiale, professionnelle et sociale.

#### Intérêts, prospérité et liberté

Vouloir donner libre cours à son propre individualisme et pouvoir s'épanouir aussi dans de nombreux domaines de la vie est un phénomène correspondant à notre culture et à notre époque. Les hommes accordent la priorité à leurs intérêts personnels par rapport aux exigences de leur environnement social et veulent des solutions qui s'accordent parfaitement avec la situation et les conceptions qui sont les leurs. En Suisse, le désir d'organiser individuellement sa vie est renforcé par la prospérité générale, le niveau de formation élevé, les principes de l'économie de marché et de la démocratie et un ordre social libéral.

#### Diversité et responsabilité personnelle

Avec la croissance de l'individualisme augmente aussi, outre le besoin d'auto-détermination et de responsabilité personnelle, la compréhension des différentes façons d'organiser sa vie. Cette tendance gagne en importance car contrairement à ce qui se passait auparavant, les autorités (p.ex. l'église, la tradition, les conventions) sont de moins en moins en mesure de dicter un style de vie qui serait valable de manière générale. Il n'est donc guère surprenant que certains sociologues constatent que la diversité régnant au sein de la société envahit de plus en plus tous les domaines de la vie, comme le travail, la famille, la santé ou la religion.

#### Diversité et solidarité

Autodétermination, responsabilité personnelle et diversité ne signifient pas que société et solidarité perdent de l'importance, mesurées à l'aune des projets de vie personnels. Un individualisme croissant ne remet pas en question les principes de l'économie sociale de marché ou des grandes assurances sociales, mais uniquement les schémas sociaux traditionnels contenus dans les lois, qui privilégient plus que nécessaire certains projets de vie ou les considèrent comme valables de manière générale.

Alors que la modernisation avance à grands pas, les distinctions sociales traditionnelles, comme la classe, la couche sociale, la famille, le rôle des deux sexes, l'âge ou la profession, deviennent de moins en moins significatives. Elles sont remplacées par des modes d'existence qui placent l'individu au centre de son projet de vie personnel. Chacun veut et doit, dans une mesure toujours plus large, organiser soi-même sa vie.<sup>20</sup>

## Conséquences

L'importance et les conséquences à long terme de cette grande tendance pour une prévoyance orientée vers l'avenir peuvent être résumées en quatre points.

### 1. La tendance est à satisfaire les besoins individuels en prévoyance

A long terme, il sera de plus en plus important d'axer davantage la prévoyance par capitalisation sur les besoins personnels des clients des organismes de prévoyance. Dans le cadre de la constitution d'un capital privé en dehors du modèle des trois piliers, cela est aujourd'hui possible, mais pas à l'intérieur de ce modèle.

### 2. Les mêmes solutions pour tous sont soumises à une certaine pression

Il est nécessaire de prévoir des adaptations pour la prévoyance vieillesse professionnelle (2<sup>e</sup> pilier) et la prévoyance individuelle privée (3<sup>e</sup> pilier). L'individu peut déterminer en partie le montant de ses cotisations ainsi que la forme et la date du versement des prestations. Cependant, il découvre que la maîtrise de certains aspects de la prévoyance lui échappe, car de larges domaines font l'objet de la part du législateur, de l'employeur et des conseils des fondations d'une réglementation unique pour un groupe d'assurés.

Les solutions de groupe imposées sont certes conformes aux lois et règlements en vigueur en Suisse. Cependant, elles vont à contre-courant de la tendance et n'exploitent guère les possibilités d'individualisation offertes par les techniques financières et actuarielles.

### 3. Des choix supplémentaires sont possibles pendant la phase d'épargne

La pression pour obtenir davantage de possibilités d'individualisation se fait notamment sentir pendant la phase d'épargne et de cotisation car ici, du point de vue de l'individu, les arguments convaincants plaidant en faveur d'une solution de groupe font défaut: investisseurs institutionnels et privés utilisent des instruments de placement comparables, choisissent parmi des stratégies d'investissement similaires et évoluent sur le même marché des capitaux.

Les avantages de la solution de groupe fréquemment évoqués, comme par exemple l'obligation de cotiser, les limitations de retrait, les directives de placement et la fiscalité particulière, peuvent également être mis à profit sans restriction pour des solutions individuelles. Il existe des exemples allant dans ce sens: en Australie, la prévoyance professionnelle comporte une obligation de cotiser pour tous les employeurs et tous les employés. Cependant, dans la plupart des cas, c'est l'employé qui choisit le fonds de pension auquel doit cotiser l'employeur.<sup>21</sup>

Les solutions individuelles ne signifient pas nécessairement que tous doivent se soucier eux-mêmes de leur prévoyance par capitalisation. Au contraire, il s'agit de rassembler les différents besoins individuels de façon à former des groupes de clients et de proposer des prestations de prévoyance adaptées à ces différents groupes.

Les prestataires de prévoyance distinguent souvent trois groupes de clients :

- Les personnes compétentes s'occupent volontiers elles-mêmes de leur prévoyance et ont recours, le cas échéant, à des informations sur la prévoyance ;
- Les personnes intéressées consultent souvent un conseiller en prévoyance digne de confiance avant de prendre des décisions stratégiques ou sont contactées par ce dernier lorsqu'il s'agit de prendre lesdites décisions stratégiques ;
- D'autres préfèrent confier tout ce qui concerne leur prévoyance à un expert indépendant.

#### 4. Divers choix sont possibles dans la phase de désépargne

Contrairement à ce qui se passe pendant la phase d'épargne, la pression pour davantage de possibilités d'individualisation s'avère comparativement plus faible pendant la phase de désépargne et de prestation, même dans les deuxième et troisième piliers. Aujourd'hui déjà, le client peut choisir entre une prestation en capital et une prestation de rente et donc choisir entre une solution individuelle et une solution de groupe :

- Dans le cas d'une prestation en capital, le client opte pour une solution individuelle. Il détermine dès lors l'utilisation ultérieure du capital.
- Dans le cas d'une prestation de rente, le client opte pour une solution de groupe. Le prestataire de prévoyance garantit le versement de la rente à vie (possible dans les deuxième et troisième piliers). Comme le prestataire de prévoyance compense la durée de perception des rentes dans la collectivité des assurés, la prestation doit reposer sur une solution de groupe. Cela n'exclut certes pas complètement les contrats individuels mais en limite les modalités dans certains cas.

#### Conclusion

En résumé, on constate que les choix de vie personnels gagnent en importance, allant de pair avec des demandes de possibilités de prévoyance sur mesure. C'est en particulier pendant la phase d'épargne et de cotisation qu'il est plus difficile de convaincre les clients des avantages des solutions de groupe existantes.



### 3.2 Partenariat et famille

L'Etat social suisse distingue traditionnellement trois niveaux de prévoyance: l'individu, la famille et la société, le niveau de prévoyance familial reposant toujours sur un schéma habituel idéalisé, à savoir une relation de couple stable, un revenu provenant d'une activité professionnelle, une personne qui s'occupe du foyer et deux enfants. Pourtant...

Le schéma familial est de plus en plus caractérisé par des relations de couples instables, des ménages sans enfants dont les deux membres travaillent, des personnes élevant seules leurs enfants et des familles nombreuses ne disposant que du minimum vital.

Moins de mariages,  
plus de divorcés

Le mariage a perdu énormément d'importance en tant que norme de vie commune entre adultes. De 1970 à 2007, le nombre de mariages a diminué d'un septième, passant de 46 700 à 40 000.<sup>22</sup> En revanche, le nombre de divorces a été multiplié par trois, passant de 6 400 (1970) à 19 900 (2007) et le nombre de personnes divorcées a quintuplé, passant de 0,1 (1970) à 0,5 million (2005).

Un nombre croissant  
de couples non mariés

De plus en plus de couples vivent de plus en plus longtemps en partenariat sans être mariés ou renoncent complètement à s'unir officiellement. Les sondages montrent que la société approuve de nombreuses formes de partenariat s'inscrivant dans la durée et accepte aussi bien les couples non mariés que les couples mariés.<sup>23</sup> Cela est vrai même pour les familles avec enfants: la proportion des mères non mariées, qui était de 3,8% en 1970, atteignait déjà 15,4% en 2006.<sup>22</sup>

Répartitions variées des rôles

Dans le même temps, la répartition traditionnelle des rôles, attribuant exclusivement à la femme des activités domestiques, perd constamment de son importance. En trente ans, la proportion des femmes au foyer a nettement diminué, passant de 67,7 (1970) à 39,2% (2000). Les arrangements sur la répartition des rôles prennent une importance croissante, tant chez les couples mariés que chez les couples non mariés.

Moins de naissances,  
des familles plus petites

Le nombre de naissances a chuté de 99 200 (1970) à 74 500 (2007), faisant passer le taux de natalité de 2,10 à 1,46. Les conséquences sont manifestes: en 1960, deux ménages sur trois avaient des enfants, quatre décennies plus tard, il n'y en a plus qu'un sur deux. La proportion des familles à enfant unique est passée de 27,2 (1960) à 40,6% (2000), le nombre de personnes élevant seules leurs enfants a augmenté de 81 500 (1970) à 150 500 (2000). Pendant ce temps, le nombre de familles comptant trois enfants et plus a évolué à la baisse, passant de 28,2 (1960) à 17,4% (2000).<sup>22</sup>

### La famille, facteur de pauvreté

Ce faible nombre de naissances est compréhensible du point de vue économique. S'occuper de ses enfants augmente nettement le risque de pauvreté. Le risque de pauvreté des personnes élevant seules leurs enfants (25,1%) et des familles comptant trois enfants et plus (23,1%) se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale, qui est de 8,5%, celui des familles comptant un ou deux enfants (10,3 et 10,5) la dépassant encore légèrement.<sup>24</sup>

S'occuper des enfants et faire la cuisine sont des tâches ingrates dans lesquelles, au moins pendant un temps, l'homme et la femme acceptent de s'investir. Chacun dispose de plus en plus de la possibilité de choisir entre rôles traditionnels ou modèle alternatif, hors de toute contrainte idéologique. Flexibilité et reconnaissance mutuelle font leur entrée dans les ménages.<sup>25</sup>

Les sociologues ne s'attendent pas à ce que ces tendances se poursuivent avec le même dynamisme au cours des prochaines décennies.<sup>26</sup> Ils partent plutôt du fait que le grand nombre de formes de partenariats et de familles va se maintenir au sein de la société. Les dispositions légales et réglementaires qui sont à la base des représentations familiales traditionnelles seront ainsi soumises à une pression croissante.

## Conséquences

L'importance et les conséquences à long terme pour une prévoyance orientée vers l'avenir peuvent être résumées en quatre points :

### 1. Les différentes structures familiales sont traitées de façon équivalente

Un traitement équivalent des différentes formes de partenariat devient de plus en plus important. Dans le domaine de la prévoyance par capitalisation, les partenariats enregistrés profitent dès aujourd'hui de règles comparables à celles des partenariats matrimoniaux. Pour l'instant, jusqu'à ce que les communautés de vie assimilables au mariage soient officiellement reconnues, il ne reste qu'à atténuer les différences à l'aide de procurations, de clauses bénéficiaires et de solutions complémentaires.

### 2. La prévoyance doit être adaptée à la situation de l'individu

Dans une enquête récente, la majorité d'un groupe d'experts se montre convaincue qu'à l'avenir, les partenariats durant plusieurs années, mais non une vie entière, constitueront la règle<sup>1</sup>. Il devient donc de plus en plus important de garantir la sécurité de la prévoyance pour chaque individu, indépendamment de l'évolution d'une relation de couple. En Suisse, un mariage se terminant par un divorce a duré en moyenne 14 ans environ<sup>27</sup>. L'horizon de planification de la prévoyance est donc souvent considérablement plus lointain que l'horizon de nombreuses relations de couples.

Pour les couples, il est de plus en plus important de se préoccuper tôt du thème de la prévoyance, de mettre à profit les marges de manœuvre, de régler les formalités et de parvenir à des accords de couple. Concrètement, il s'agit d'organiser dès le départ la planification de la prévoyance en fonction de chaque individu. En cas de divorce, la jurisprudence suppose d'ailleurs l'existence d'une prévoyance individuelle pour les deux partenaires.<sup>28</sup> A ce propos, les stratégies de prévoyance importantes sont le financement de deux plans de prévoyance ainsi que la possession par les deux partenaires de références professionnelles et de formation solides en vue d'exercer une activité professionnelle après la fin d'un partenariat.

### 3. L'exercice d'une activité professionnelle n'est pas une condition impérative pour la prévoyance

Une prévoyance individuelle solide constitue cependant un défi particulier pour beaucoup de couples. Bien entendu, l'épargne de prévoyance est plus facile pour les ménages sans enfant à deux titulaires de revenus que pour les familles avec enfants et n'ayant qu'un seul revenu.

Les ménages sans enfants à deux titulaires de revenus se constituent une prévoyance vieillesse qui, après une séparation, peut continuer à les couvrir pratiquement sans changement.

En matière de prévoyance, les familles avec enfants et répartition traditionnelle des rôles sont exposées à un risque : il manque les cotisations de prévoyance de la personne qui reste au foyer. De plus, les coûts d'entretien et d'éducation des enfants compromettent la constitution d'un capital. Une séparation intervenant au bout de dix ou vingt ans divise un capital de prévoyance relativement confortable en deux petites parts. Du point de vue économique, il est fréquent que les familles traditionnelles ne soient pas en mesure de financer deux plans de prévoyance d'un montant suffisant.

#### 4. La politique familiale a son importance

La famille traditionnelle perd de l'importance dans tous les pays européens. Une comparaison internationale montre que la promotion de la famille est encore peu développée en Suisse. L'Etat est hésitant, et les prestations destinées à aider et protéger la famille sont relativement limitées.<sup>29</sup> A long terme, on peut imaginer que la politique familiale suisse de protection de la famille traditionnelle supprime la différence frappante de sécurité de prévoyance existant entre ménages à deux titulaires de revenus et familles. Cela suppose cependant des objectifs de politique familiale faisant l'objet d'un large consensus, qui, pour l'heure, n'existent pas et ne sont pas non plus en train de se dessiner.

#### Conclusion

Partenariat et famille ne remettent pas en question les principes de la prévoyance par capitalisation. La deuxième grande tendance laisse cependant supposer que le grand nombre de formes de partenariats et de familles va persister à l'avenir et que la durée des partenariats matrimoniaux ne va pas augmenter à nouveau. Il est donc urgent d'axer plus fortement la prévoyance vieillesse sur les individus et de continuer à supprimer les effets des différentes formes de partenariat et de familles sur la prévoyance vieillesse individuelle. Parallèlement à cela, la politique familiale doit être contrôlée et renforcée.

### 3.3 Travail et mobilité

L'histoire de l'Etat social suisse commence avec le début de l'industrialisation. Dans le domaine de la prévoyance vieillesse, des avancées décisives ont été faites pendant les années du boom, après la Deuxième Guerre mondiale, lorsque l'économie et les entreprises installées dans notre pays affichaient en permanence, pendant des années, des taux de croissance élevés. Dans cet environnement, beaucoup travaillaient toute leur vie pour la même entreprise. En contrepartie, de nombreuses entreprises prenaient en charge la prévoyance vieillesse de leurs fidèles employés. Mais...

Le marché du travail devient de plus en plus dynamique à cause d'une économie mondialisée, d'une concurrence internationale entre sites, d'une croissance inégalement répartie selon les régions et des innovations technologiques.

#### Concurrence des sites

L'économie mondiale croît, et cette croissance varie en fonction des régions. Au cours des dix dernières années, le Japon (+1,1%), l'Allemagne (+1,5) et la Suisse (+1,7) n'ont connu qu'une faible croissance annuelle. Aux Etats-Unis (+3,2), au Canada (+3,4) et au Mexique (+3,6), la croissance est deux fois plus forte, en Russie (+5,0), en Inde (+6,6) et en Chine (+9,2), elle est même trois à six fois plus forte.<sup>30</sup> Du point de vue de la politique de développement, on ne peut que s'en réjouir. Du point de vue économique, cela entraîne l'intensification de la concurrence internationale entre sites.

#### Concurrence de la main-d'œuvre

En Europe, le nombre d'habitants est en baisse et donc aussi l'offre de main-d'œuvre, qui lui est étroitement liée. En Suisse, d'après l'Office fédéral de la statistique, le nombre de ceux qui exercent une activité professionnelle va continuer à augmenter jusqu'en 2020, pour atteindre 4,5 millions, mais il diminuera ensuite de 0,2 à 0,3% par an en moyenne jusqu'en 2050.<sup>31</sup> Cependant, en Suisse, le taux d'activité, avec 67,4%, est déjà aujourd'hui l'un des plus élevés d'Europe.<sup>32</sup> Par conséquent, des emplois restent vacants et peuvent empêcher des entreprises et des sites de connaître la croissance. Le recrutement d'une main-d'œuvre étrangère qualifiée gagne en importance, indépendamment du fait que son intervention soit permanente, limitée dans le temps ou ne se fasse pas sur place.

#### Des marchés qui changent

Les innovations technologiques abolissent de plus en plus les frontières. Les branches et les segments de marchés traditionnels disparaissent, remplacés par d'autres. Numérisation et virtualisation soutiennent et accélèrent cette tendance.

### Le dynamisme du marché du travail

Les conséquences de ces évolutions se font ressentir sur les marchés du travail. Les parcours professionnels, stables jusqu'à présent, perdent leur signification traditionnelle. Les salariés connaissent des phases d'inactivité professionnelle, doivent plus fréquemment accepter des contrats à durée déterminée, des emplois multiples ou des revenus variables dépendant des prestations fournies. En Suisse, en 2007, le nombre total d'actifs ayant plusieurs emplois était de 288 000 au total. Les trois cinquièmes des actifs de 25 à 39 ans et un quart des quinquagénaires travaillent pour la même entreprise depuis moins de cinq ans.<sup>33</sup> Dans un tel environnement, le salarié est livré à lui-même et ne peut pas compter sur un entrepreneur qui serait un patron s'inquiétant de son sort.

Le marché du travail change rapidement : des salariés plus âgés et en moins grand nombre, davantage de travailleurs immigrés et de femmes nécessitent une culture des affaires différente. Il est de plus en plus important de détecter ces changements suffisamment tôt tout en s'imposant dans la compétition des talents. Disposer ou non de ces capacités détermine l'avenir des organisations et des nations.<sup>34</sup>

## Conséquences

L'importance et les conséquences à long terme pour une prévoyance orientée vers l'avenir peuvent être résumées en cinq points :

### 1. L'exercice d'une activité professionnelle est la base de la prévoyance

A l'avenir, pour la majorité de la population, l'exercice d'une activité professionnelle constituera encore la principale clef pour avoir sa part de prospérité et le principal fondement d'une prévoyance par capitalisation. Il est inévitable que leur propre région de résidence reste intéressante pour des branches et des entreprises en plein essor et pour des investisseurs. Sans croissance économique ni activité professionnelle, la plupart des plans de prévoyance atteignent très vite leurs limites.

### 2. Des aptitudes sur le marché du travail représentent la base de l'exercice d'une activité professionnelle

Une enquête menée auprès d'experts démontre qu'à l'avenir, le changement occasionnel d'emploi sera la règle et qu'appartenir sa vie durant à la même entreprise l'exception.<sup>1</sup> Dans ce contexte, il sera de plus en plus important, pour le salarié, d'entretenir ses propres aptitudes sur le marché du travail, par exemple en suivant des formations complémentaires et continues ou en acquérant l'expérience professionnelle demandée. Cela permet de garantir que les perspectives professionnelles ne seront pas bouchées si s'annonce un changement de poste de travail, d'employeur, de lieu de travail, de tâches ou de conditions d'emploi. De la sorte, le salarié n'optimise pas seulement ses chances professionnelles, mais aussi ses perspectives d'une prévoyance vieillesse aussi favorable que possible.

### 3. L'individu considéré comme un client

A une époque marquée par des changements occasionnels d'emploi, changer de prestataire de prévoyance en même temps que l'on change d'emploi n'a guère de sens. Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, la loi sur le libre passage garantit déjà que le changement d'emploi n'entraînera aucune incertitude notable. Cependant, ces règles ne s'appliquent plus si, par exemple, des stratégies de placement individuelles deviennent la préoccupation principale en matière de prévoyance professionnelle.

A long terme, il sera judicieux et opportun que chaque salarié ne soit plus seulement un bénéficiaire, mais un véritable client de sa caisse de pension. Dans ce cas, un changement d'emploi n'entraînera plus automatiquement un changement de caisse de prévoyance.

En Suisse, l'individualisation de la prévoyance professionnelle ne peut être réalisée que si cela n'occasionne pas de frais supplémentaires pour l'employeur. Cependant, avec les dispositions en vigueur et compte tenu de la conception du mode de fonctionnement de la prévoyance professionnelle qui prévaut actuellement en Suisse, une individualisation entraîne, dans tous les cas, une dépense supplémentaire considérable pour l'employeur.<sup>35</sup> Offrir davantage de possibilités de choix au client d'une caisse de prévoyance suppose donc que les règlements soient adaptés et que le rôle de l'employeur soit défini d'une manière différente de celle qui prévalait jusqu'à présent.

#### 4. Des cotisations de prévoyance facultatives

À long terme, le salarié devrait pouvoir plus facilement verser des cotisations facultatives pour amortir de la sorte les éventuelles fluctuations des cotisations et les diminutions attendues du montant des prestations. D'une part, un marché dynamique du travail peut être à l'origine de fluctuations accrues des revenus et donc d'insuffisances des cotisations d'épargne-prévoyance (p.ex. en raison des modèles de travail alternatifs). D'autre part, les variations démographiques et un marché volatil des capitaux peuvent conduire les prestations en capital et les montants des rentes à ne pas être aussi élevés que prévu à l'origine. À l'étranger, le salarié peut déjà, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, compenser ces insuffisances par des rachats facultatifs. En Allemagne, par exemple, le salarié a la possibilité de fixer le montant des cotisations qu'il verse dans le cadre de la prévoyance professionnelle, indépendamment de son employeur, et de les modifier. Il est fréquent que cette possibilité soit activement proposée.<sup>21</sup>

#### 5. Un engagement inégal des employeurs

Certains employeurs se considèrent comme des patrons, accordent une très grande attention à la prévoyance vieillesse, versent des cotisations patronales d'un montant supérieur à la moyenne, encouragent activement la prévoyance pour leurs employés travaillant à l'étranger et acceptent une obligation de versement complémentaire au cas où la caisse de prévoyance devrait être assainie.

Cependant, beaucoup de salariés ne profitent pas de tels avantages. Ils travaillent pour des employeurs qui limitent les prestations de prévoyance au minimum légal et excluent une obligation de versement complémentaire.<sup>36</sup> Dans les débats sur la politique sociale, il devient de plus en plus important de faire la distinction entre engagement obligatoire et engagement facultatif des salariés.

À long terme, d'une manière ou d'une autre, il faudra de moins en moins considérer l'entrepreneur à la fois comme le patron et comme le garant de la prévoyance professionnelle. Il est beaucoup plus important de gérer résolument les caisses de prévoyance indépendamment de l'employeur et d'améliorer leur gestion des risques dans un sens allant vers l'uniformisation. Cela ne constitue pas un refus du partenariat social dans le domaine de la prévoyance vieillesse, mais simplement une adaptation du partenariat social aux réalités d'un marché du travail moderne et dynamique.

#### Conclusion

Travail et mobilité ne remettent pas en question les principes de la prévoyance par capitalisation. La troisième grande tendance indique seulement que l'image d'un patron préoccupé par l'avenir de ses employés est moins crédible quand appartenir sa vie durant à la même entreprise est l'exception et emplois multiples, changements de métier, souvent aussi au-delà des frontières nationales, sont la règle. Compte tenu du dynamisme et de l'internationalisation à attendre sur les marchés du travail, quelques arguments plaident pour ce qu'un changement d'employeur n'entraîne plus automatiquement le changement du prestataire de prévoyance. La constatation selon laquelle, à l'avenir aussi, pour la plupart des clients des caisses de prévoyance, l'épargne-prévoyance supposera l'exercice d'une activité professionnelle, n'est guère surprenante.

### 3.4 Santé et longévité

En Suisse, les systèmes de la prévoyance vieillesse et de santé constituent des composants essentiels de la sécurité sociale et donc de la politique sociale. La population est très critique vis-à-vis des projets de réformes. Les coûts de ces systèmes augmentent sans que le niveau des prestations s'améliore de manière significative. Beaucoup voudraient freiner cette évolution. Cependant...

Les coûts pour garantir les soins nécessaires à des retraités ayant une espérance de vie de plus en plus longue et une qualité de vie toujours meilleure augmentent inexorablement dans une société d'abondance vieillissante.

#### Une espérance de vie en augmentation

Depuis plusieurs décennies, l'espérance de vie augmente dans le monde entier. Les scientifiques pensent qu'elle va continuer à augmenter. Cependant, la réponse à la question de savoir pendant combien de temps elle va continuer à le faire et de combien ne fait pas l'unanimité.<sup>37</sup> En Suisse, l'espérance de vie est passée de 66,3 à 78,7 ans chez les hommes et de 70,9 à 83,9 ans chez les femmes entre 1948 et 2005. Pour l'avenir, l'Office fédéral de la statistique fait aussi l'hypothèse d'une espérance de vie plus longue: d'ici à 2050, elle devrait atteindre 87,5 ans chez les hommes et 91,5 ans chez les femmes.<sup>22</sup>

#### Une espérance de vie élevée

Une comparaison internationale révèle que l'espérance de vie des Suisses (82 ans) est élevée. Elle se situe certes en dessous de celle des Japonais (83), mais au-dessus de celles de nos voisins (79 à 81) et elle est nettement supérieure à celle des habitants du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine (65 à 73).<sup>38</sup> Les principaux facteurs favorisant cette espérance de vie élevée sont la prospérité générale, le bon niveau des soins médicaux, la forte prise de conscience de l'importance de l'hygiène et d'une alimentation saine.

#### Des personnes âgées en forme

En Suisse, les femmes et les hommes ne vivent pas seulement plus longtemps, mais ils restent souvent épargnés par les handicaps, même jusqu'à un âge avancé. Les retraités âgés ne se sont jamais sentis en meilleure santé. Les limitations qu'imposent l'état de santé augmentent certes avec l'âge, mais une grande partie de la population âgée connaît de longues phases de bonne santé, même à l'âge de la retraite.<sup>39</sup> Tout laisse à penser que cette tendance va persister.

### Des besoins de soins en augmentation

Les retraités vivant seuls doivent très vite faire appel à une aide professionnelle en cas d'accident, de maladie ou de sénilité et ne peuvent pas se contenter de compter sur le soutien des membres de leur famille. De plus en plus de retraités âgés passent, la plupart du temps, la dernière partie de leur vie seuls. La proportion des retraités vivant seuls a nettement augmenté entre 1970 et 2000, passant de 22,1 à 31,9%. À elle seule, l'amélioration de la santé des personnes âgées déjà évoquée fait que les besoins de soins augmentent moins vite que le nombre des retraités âgés et des ménages d'une seule personne.

### Des coûts de santé en augmentation

Dans le secteur de la santé, les coûts augmentent depuis plusieurs années. Les taux d'augmentation se situent largement au-dessus de l'augmentation du produit intérieur brut. L'Office fédéral de la statistique s'attend à ce que cette tendance se maintienne encore au cours des 15 prochaines années.<sup>40</sup> D'une part, les soins médicaux seront améliorés grâce à la recherche, mais ils deviendront également plus chers. D'autre part, la demande va augmenter en raison du vieillissement de la société et du comportement moderne en matière de consommation. Celui qui ne se sent pas en forme, qui éprouve la moindre petite douleur, souhaite pouvoir bénéficier sans restriction des progrès cliniques, médicaux et thérapeutiques et de soins suffisants.<sup>41</sup>

En majorité, la situation économique et sociale tout comme la santé et l'état psychique des personnes d'un certain âge se sont améliorés au cours des dernières décennies. Beaucoup espèrent bénéficier d'une grande qualité de vie pendant leurs vieux jours. Cependant, il existe des différences étonnantes entre personnes du même âge. On doit de plus en plus partir de cultures de la vieillesse divergentes, dans lesquelles la dignité humaine montre chaque fois un visage différent. Pour les personnes actives et en bonne santé, il faut développer une organisation de la vieillesse lui donnant une image positive aux yeux de la société. Pour les handicapés et les personnes ayant besoin de soins, la couverture des risques des soins devient de plus en plus importante.<sup>43</sup>

## Conséquences

L'importance et les conséquences à long terme pour une prévoyance orientée vers l'avenir peuvent être résumées en quatre points :

### 1. Prévoyance et espérance de vie

En principe, la prévoyance par capitalisation se prête au financement d'une phase de retraite plus longue, notamment lorsque le bon état de santé de la population entraîne non seulement un prolongement de la phase de retraite, mais aussi un prolongement de la phase d'activité (par exemple sous la forme d'un emploi à temps partiel).

### 2. Âge de la retraite et prestations de prévoyance

Dans la prévoyance par capitalisation, l'âge de la retraite joue un rôle secondaire dans la mesure où les prestations garanties ne dépassent pas le capital de prévoyance accumulé. Cela suppose par exemple que le montant des prestations de retraite soit calculé sur des bases actuarielles. Cependant, dans le domaine de la prévoyance professionnelle, la LPP suppose un âge déterminé pour la retraite, et cette loi fixe un taux de conversion qui se situe en général nettement au-dessus des recommandations des experts. Cela entraîne des prestations de rente excessives. Les moyens financiers nécessaires pour cela ne proviennent pas du capital de prévoyance du retraité, mais, de fait, du capital de prévoyance d'autres clients des caisses de prévoyance. Dans la prévoyance par capitalisation, il est de plus en plus important que le débat sur la politique sociale choisisse des grandeurs de référence plus adaptées que les intérêts minimaux et le taux de conversion.

### 3. Des stratégies de prévoyance individuelles

Le client d'une caisse de prévoyance qui vit plus longtemps n'a pas besoin de dispositions légales, mais d'une stratégie de prévoyance idéalement adaptée à la réalité de sa situation. C'est justement dans la prévoyance vieillesse par capitalisation et dans la phase de transition entre l'activité professionnelle et la retraite qu'il y a trop de règles qui ne sont ni nécessaires ni utiles.

Le client des caisses de prévoyance peut réagir à l'augmentation de l'espérance de vie avec trois stratégies de prévoyance typiques :

- Le client veut seulement profiter des années supplémentaires de sa vie en étant à la retraite et, simultanément, s'en tenir à l'objectif initial de sa retraite. Cette stratégie nécessite un stock de capital plus important et donc, auparavant, des cotisations plus élevées et des placements de capitaux plus rentables. Cependant, le client détectera-t-il les besoins d'épargne supplémentaires suffisamment tôt ? Le client pourra-t-il épargner davantage pour sa prévoyance personnelle ? Les marchés des capitaux satisferont-ils aux attentes éventuellement plus grandes en matière de rendements ?
- Le client souhaite profiter des années supplémentaires de sa vie en partie en travaillant et en partie en tant que retraité. Un âge plus avancé pour le départ à la retraite et un prolongement de la durée de la transition entre exercice d'une activité professionnelle et retraite enlèvent de la pression. La phase de cotisation est prolongée et les besoins de prestations sont réduits. Cependant, existe-t-il un nombre suffisant de postes de travail pour tous les employés d'un certain âge ? Ces actifs sont-ils suffisamment en bonne santé et motivés ?

- Adapter l'objectif initial de la retraite, et utiliser pour ce faire les nouvelles années de vie gagnées uniquement en tant que retraité. Un objectif de retraite réduit implique, par exemple, un taux de conversion plus bas, l'abandon de la garantie du versement des rentes à vie ou un commencement différé du versement des rentes. Cependant, la rente suffit-elle pour le standard de vie espéré?

Le meilleur moment et la stratégie optimale dépendent des circonstances économiques, professionnelles, familiales et de l'état de santé, ainsi que des conceptions personnelles de chacun. Dans ce domaine, des dispositions légales uniformes et strictes ne sont guère utiles. En revanche, des concepts de prévoyance simples sont nécessaires. Le cas échéant, des recommandations émanant, par exemple, d'un organisme spécialisé indépendant et reconnu sont aussi indiquées.

#### 4. Coûts des soins et protection du capital de prévoyance

A l'avenir, afin de protéger le client d'une caisse de prévoyance contre les risques des coûts élevés des soins gériatriques, il sera également important de fixer la limite supérieure des coûts des soins à prendre en charge par le patient ou de souscrire une assurance des soins. Dans le cas contraire, le capital de prévoyance sera parfois rapidement épuisé par des soins coûteux. De plus, cela est difficilement possible sans la garantie de l'existence d'un solide plan de prévoyance individuelle.

Dans cet environnement, l'industrie de l'assurance est également sollicitée. Elle pourrait permettre à beaucoup de retraités âgés d'avoir une meilleure situation qu'aujourd'hui grâce à des produits financiers novateurs. Des exemples de produits innovants en matière de prévoyance pourraient être :

- Une «assurance tous risques» : elle lisse les flux de recettes et de dépenses des ménages de retraités qui se trouvent dans une bonne situation financière en augmentant les primes en prévision de la nécessité de soins pendant les phases où les revenus sont supérieurs à la moyenne et en les diminuant pendant les périodes où les dépenses sont supérieures à la moyenne (en cas de soins).
- Une «assurance stop-loss» : elle empêche de descendre en dessous d'un seuil déterminé de capital uniquement à cause de dépenses de soins imprévues et diminue ainsi le risque de pauvreté engendré par des soins d'un montant difficile à calculer individuellement.
- Une «hypothèque inversée (Reverse Mortgage)» : elle génère un revenu supplémentaire via la propriété de son logement : un crédit hypothécaire préalablement soldé volontairement permet de contracter un nouvel emprunt pour le financement des coûts des soins, ce prêt étant versé sous forme de rente.

#### Conclusion

Santé et longévité ne remettent pas en question les principes de la prévoyance par capitalisation. Cependant, la quatrième grande tendance démontre qu'il est de plus en plus important d'harmoniser la durée de la retraite et le montant des rentes et que le risque de devoir régler d'éventuels soins coûteux requiert une meilleure solution pour leur financement. De plus, une flexibilisation permettant de personnaliser la transition entre la vie professionnelle et la retraite s'impose.

### 3.5 Marché des capitaux et savoir-faire financier

En Suisse, épargner pour ses vieux jours est une longue tradition. Nombreux sont ceux qui combinent épargne-prévoyance et fiabilité d'un compte d'épargne rapportant des intérêts et dont le montant s'accroît au fil des ans pour former un capital respectable. Cependant, même pour la partie épargne de la prévoyance, cette conception n'est pas la meilleure. En effet ...

Sur le marché des capitaux, les nouveaux produits financiers et d'assurance prennent de plus en plus d'importance. A ce phénomène sont liées des exigences croissantes envers les clients, les prestataires de prévoyance, le législateur et les autorités de surveillance.

Des innovations sur le marché financier

Les produits modernes d'assurance et d'investissement de capitaux fournissent des méthodes de plus en plus efficaces pour la constitution et la protection du capital. Il sera difficile de freiner cette évolution car, parmi ces nouveaux produits, beaucoup sont, pour les clients, plus avantageux pour faire fructifier ou protéger leur capital.

Le volume des héritages est en augmentation

En Suisse, une grande partie du capital provient d'un legs ou d'un héritage (« société d'héritiers »). Il ressort d'une étude récemment publiée<sup>44</sup> sur le comportement en matière de succession qu'en définitive, la moitié au moins de l'accroissement du patrimoine des ménages privés est imputable à des héritages. Concrètement, en Suisse, le volume des héritages a été de CHF 28,5 milliards environ pour l'année 2000. Les experts estiment que le montant du volume des héritages et la part des successions dans l'augmentation des patrimoines grossiront encore à l'avenir.<sup>45</sup>

Amélioration des connaissances de base

Dans le cadre de l'épargne-prévoyance, le marché des capitaux a une importance décisive en tant que « troisième payeur de cotisations ». Cependant, différentes catégories de placement ont, sur plusieurs années, des rendements très divers.<sup>48</sup> Les chances et les risques que comportent ces placements sont incompréhensibles pour la plupart des investisseurs privés car ils ne disposent pas des connaissances de base sur les concepts financiers usuels. L'OCDE sensibilise les pays adhérents à l'importance d'un renforcement de la formation financière générale<sup>49</sup>, notamment au vu de l'importance croissante de l'épargne-prévoyance.

Mise en réseau des connaissances des experts

Un grand dynamisme caractérise depuis des années les marchés financiers. Même les experts financiers sont sollicités lorsqu'il s'agit de gérer et de surveiller les risques des nouvelles solutions financières. Pour répondre à des exigences croissantes, les connaissances sont de plus en plus mises en réseau et regroupées: dans le domaine scientifique, par exemple via le « Centre national d'évaluations financières et de gestion des risques (NCCR Finrisk) »<sup>46</sup> ou, pour la surveillance, par exemple via « l'autorité de surveillance des marchés financiers (AUFIN). »<sup>47</sup>

## Conséquences

L'importance et les conséquences à long terme pour une prévoyance orientée vers l'avenir peuvent être résumées en cinq points :

### 1. Une véritable primauté des cotisations

Dans de nombreux pays, en matière de prévoyance vieillesse par capitalisation, théorie et pratique distinguent entre primauté des prestations et primauté des cotisations. Avec la primauté des prestations, c'est la prestation de vieillesse souhaitée qui détermine les cotisations nécessaires. Avec la primauté des cotisations, c'est la somme des cotisations qui détermine le montant de la prestation vieillesse.

En Suisse, les promesses légales de prestations vont cependant si loin que la primauté des cotisations ne constitue rien d'autre qu'une forme différente de primauté des prestations. Le montant des prestations de vieillesse n'est pas seulement déterminé par les cotisations, mais aussi par les dispositions légales en matière de prestations (p. ex. intérêt minimum, taux de conversion).

La planification personnalisée de la prévoyance est rendue quasiment impossible par les dispositions réglementant les prestations. Cela ne changera que si le législateur met fin aux trop grandes promesses de prestations (p. ex. intérêts proches du marché, taux de conversion calculé selon les méthodes de technique actuarielle) ou introduit en plus une véritable primauté des cotisations. Le secteur de la prévoyance n'y consentira vraisemblablement que s'il constate l'existence d'une possibilité d'exploiter le marché des capitaux pour satisfaire des objectifs sociaux, mais uniquement en limitant les compromis de politique sociale.

### 2. Concentration du capital

La prévoyance par capitalisation entraîne certes la constitution d'un patrimoine approprié. Cependant, contrairement à toute attente, beaucoup de retraités n'utilisent pas la totalité de leur capital de prévoyance au moment de la vieillesse. Au contraire, pendant leur retraite, leur capital continue souvent à augmenter.<sup>50</sup> Parmi les explications possibles, citons des besoins personnels réduits, des habitudes d'économie bien enracinées, le désir de constituer des réserves, p. ex. en cas de nécessité de soins, ou un objectif successoral. Il en résulte une concentration du capital : en Suisse, le capital privé s'accumule de plus en plus chez les retraités âgés.

Si ce processus de concentration se poursuit, il faut s'attendre, à long terme, à ce que les pouvoirs publics repensent les conditions autorisant des dispositions fiscales différentes dans le domaine de l'épargne-prévoyance ou rendent ces dispositions moins intéressantes qu'elles ne le sont aujourd'hui. De plus, on peut penser qu'à l'avenir, l'Etat entende, par exemple, que le capital soit consommé pendant la vieillesse ou privilégie fiscalement l'épargne-prévoyance pour d'autres personnes (p. ex. les petits-enfants). Pour ce faire, les prestataires de prévoyance seront également appelés à développer des produits pour répondre à cette évolution en temps voulu.

Les dispositions fiscales particulières qui régissent la prévoyance par capitalisation sont courantes dans le monde entier, de même que leurs réformes. Par exemple, en 2005, l'Allemagne a introduit la loi sur les revenus à la retraite, modifiant ainsi de fond en comble la réglementation sur l'imposition des cotisations et des prestations de la prévoyance vieillesse. Néanmoins, cette modification n'en est pas pour autant forcément appropriée: désormais, celui qui travaille en Suisse mais qui habite en Allemagne sera confronté à de grosses créances fiscales en prenant sa retraite. Le droit fiscal allemand, par rapport au droit fiscal suisse, considère en partie différemment la prévoyance vieillesse par capitalisation suisse.<sup>51</sup>

### 3. Amélioration de la gestion des risques

Les clients doivent avoir la certitude que tous les prestataires de prévoyance satisfont aux mêmes standards. Ceci nécessite une surveillance homogène. Les caisses de pension ne sont pas pour le moment soumises à la surveillance intégrée des marchés financiers.<sup>52</sup> Cependant, à long terme, il est inévitable qu'elles le deviennent. Les mêmes règles doivent s'appliquer aux banques, aux assurances, aux placements collectifs et aux caisses de pension, surtout dans la mesure où les risques sont comparables et où les synergies dans le contrôle sont manifestes.

### 4. Amélioration des connaissances en prévoyance

Dans un environnement où un rôle porteur est dévolu à la prévoyance vieillesse par capitalisation, une compréhension générale des tenants et des aboutissants du marché des capitaux est impérativement nécessaire, ne serait-ce que dans l'intérêt de tous les clients des caisses de prévoyance et indépendamment du degré de prévoyance individuelle.

### 5. Pas de prévoyance financée par héritage

Pour la majeure partie de la population, les héritages peuvent difficilement être un élément fiable de planification de la prévoyance: d'une part, la moitié de la population n'hérite que de presque rien, et deux tiers encore de moins de CHF 100 000. D'autre part, le montant effectif de l'héritage n'est évalué, la plupart du temps, que quelques années avant le départ à la retraite des héritiers. De plus, dans une société vieillissante – à comportement successoral identique – les legs et héritages sont de plus en plus tardifs.<sup>44</sup>

### Conclusion

Les évolutions sur le marché des capitaux et l'existence d'un savoir-faire financier ne remettent pas en question les principes de la prévoyance par capitalisation. Cependant, la cinquième grande tendance débouche sur une incitation à utiliser plus efficacement le marché des capitaux et des assurances, en intégrant les données individuelles et en tenant compte de produits financiers et actuariels modernes et adaptés. A long terme, il faut s'attendre à ce que les dispositions fiscales en vigueur pour la prévoyance soient adaptées en permanence aux connaissances actuelles et à ce que la surveillance nationale et internationale s'uniformise.



### 3.6 Transparence et simplicité

Le système suisse de prévoyance vieillesse est partout célébré comme un acquis de politique sociale. Une partie de la population souhaite conserver ces acquis tels quels et les protéger de toute modification. Une autre partie de la population approuve des modifications visant à mieux harmoniser la prévoyance vieillesse avec les changements survenus dans les exigences de la société et lui permettant ainsi d'être parée pour l'avenir. D'une manière ou d'une autre...

La demande en informations à jour, simples et fiables augmente car des situations complexes compromettent de plus en plus la capacité de décision et la confiance de beaucoup de clients des caisses de prévoyance.

#### Demande de transparence

Le langage populaire prétend que « le changement est la seule chose constante ». Le processus de changement économique et social rend difficile et incertain de faire des prévisions fiables. Malgré cela – ou justement pour cette raison – la demande en informations pertinentes est en hausse, tout comme l'est le besoin d'une communication ciblée sur les attentes de ses destinataires. En particulier lorsque le changement concerne des thématiques importantes, révèle de nouveaux risques, implique des réformes impopulaires ou débouche sur des affirmations sujettes à caution.

#### Demande de simplicité

La complexité du monde va croissant. De plus en plus de spécialistes maîtrisent des détails de plus en plus petits. Les individus ont fréquemment des difficultés à s'y retrouver. Il devient donc de plus en plus important que des informations complexes et changeantes ne soient pas seulement données suffisamment tôt, mais le soient aussi de manière simple et pertinente, comme s'efforce par exemple de le faire l'Office fédéral de l'environnement avec son Etiquette Environnement.

En 2010, l'Office fédéral de l'environnement souhaite introduire une Etiquette Environnement pour les véhicules de tourisme afin d'aider l'acheteur à acquérir une voiture plus compatible avec l'environnement. Comme base, l'Office fédéral utilise une étude exhaustive des effets des types de véhicules actuels sur l'environnement. Cette étude prend en compte des critères comme par exemple la consommation d'énergie, les émissions de substances nuisibles, les émissions de CO<sub>2</sub> ou le bruit. L'Etiquette Environnement résume les performances d'un type de véhicule donné comparativement à d'autres types de véhicules de sa catégorie.<sup>53</sup>

De la même manière, un « Rating Label » pourrait, par exemple, indiquer aux profanes en matière de prévoyance quels sont les fonds de placement ou les prestataires de prévoyance adaptés à leurs besoins.

Acceptation des technologies  
d'information modernes

L'expérience montre que la communication est une base importante pour gagner la confiance des clients et les satisfaire. Les nouvelles technologies de communication jouent en la matière un rôle de plus en plus essentiel. Plus de 60% (2006) de la population utilisent déjà régulièrement l'Internet. Il y a neuf ans, il n'y avait que 7% d'internautes. L'Office fédéral de la statistique considère que cette utilisation va continuer à augmenter.<sup>54</sup> L'Internet convient particulièrement bien pour traiter et mettre à jour de manière standardisée des informations sur mesure pour chaque particulier et pour les lui présenter clairement. Beaucoup d'entreprises offrent et maintiennent à jour sur l'Internet des informations très complètes. Ces informations sont tantôt librement accessibles, tantôt nécessitent l'existence de relations de clientèle.

## Conséquences

L'importance et les conséquences à long terme de la sixième grande tendance pour la prévoyance par capitalisation peuvent être résumées en quatre points :

### 1. Baisse des frais de gestion

Dans un processus d'épargne s'étendant sur de longues années, le montant des frais de gestion a une influence déterminante sur le montant du capital final. Des frais de gestion réduits garantissent plus de capital disponible pour la constitution du patrimoine et la couverture par une assurance. Du point de vue individuel des clients, des frais de gestion réduits sont souhaitables. Cependant, les efforts pour abaisser les frais de gestion entrent de temps à autre en conflit avec les dispositions légales parfois strictes et détaillées qui régissent lesdits frais.

### 2. Transparence et confiance

Réduction des prestations, réformes fréquentes et promesses inconstantes ne contribuent guère à renforcer la confiance de la population dans le système de prévoyance vieillesse. La demande d'un système de prévoyance transparent augmente, notamment pour la prévoyance professionnelle. Les doutes sont moins le fait des retraités âgés – qui bénéficient déjà des prestations et sont, pour l'essentiel, à l'abri des réformes – que, de plus en plus, des cotisants, qui eux ne sont pas à l'abri.<sup>1</sup> Pour exploiter les avantages de la prévoyance par capitalisation, il est de plus en plus important d'éliminer les doutes qui se font jour avec un concept d'information bien pensé, voire de ne pas leur donner l'occasion de naître et de renforcer la confiance dont a bénéficié jusqu'ici le système de prévoyance.

### 3. Simplicité et prise de décision

L'invitation à la simplicité concerne le système de prévoyance à bien des égards. En définitive, c'est surtout le client de la caisse de prévoyance qui supporte les conséquences quand le placement et la stratégie pour répondre à l'accroissement de la longévité – de la part du prestataire de prévoyance, du législateur ou du client – se sont avérés désavantageux avec le recul. C'est pourquoi, à l'avenir, le profane devra recevoir des informations spécifiques à chaque destinataire, ce qui lui permettra de prendre des décisions conformes à sa stratégie de prévoyance et d'évaluer la qualité des prestataires et des produits de prévoyance.

En ce qui concerne le traitement des informations, les « rating labels » permettent de déterminer l'adéquation et la qualité d'un fonds de placement ou d'un prestataire de prévoyance. Fin 2006, 5188 fonds de placement étaient homologués en Suisse pour la distribution.<sup>55</sup> Si, à l'avenir, un « label rating de prévoyance » est introduit, 70 fonds de placements, par exemple, obtiendront cinq étoiles d'or attestant à l'épargne de prévoyance des personnes d'un certain âge exerçant une activité professionnelle. Le contrôle de l'adéquation pourrait comporter des critères tels que la stratégie de placement, la qualité de la gestion. Les fonds de placement destinés aux jeunes actifs obtiendront, par exemple, jusqu'à cinq étoiles d'argent. Les fonds de placement ayant moins de deux étoiles ne seront pas autorisés. Un « service de contrôle technique pour la prévoyance » ou des « tests prévoyance » de la « Stiftung Warentest » contrôleront la qualité des prestataires du point de vue de segments de clientèle définis et distribueront les étoiles.

Cette idée n'est pas nouvelle. Il est dit dans un rapport d'experts britannique publié à la veille d'une réforme des retraites : « Le plus important est d'identifier des voies, de rendre facile pour les employeurs de proposer à leurs employés des solutions de retraite de bonne qualité, de simplifier pour les prestataires de prévoyance la vente de solutions de prévoyance adaptées aux clients et de permettre à chaque individu de se constituer plus facilement un capital de prévoyance plus important et d'accorder une confiance plus grande au système. »<sup>56</sup>

#### 4. Amélioration de la disponibilité des informations

La majorité des clients de caisses de prévoyance sont à présent habitués à utiliser l'Internet. De plus, cette technologie convient parfaitement bien pour traiter, mettre à jour et présenter des informations personnalisées en fonction des différents destinataires.

On trouve des exemples de l'utilisation moderne des nouvelles technologies de communication dans le domaine de la prévoyance en Nouvelle-Zélande et en Allemagne. En Nouvelle-Zélande, un organisme créé à cet effet est chargé, depuis 1996, de fournir au grand public une information active et indépendante sur la prévoyance professionnelle et la prévoyance individuelle. Le site Internet de cet organisme, en particulier, s'est imposé : des outils en ligne facilitent à un Néo-Zélandais l'évaluation de sa situation financière personnelle et la planification à long terme de la constitution de son capital de prévoyance.<sup>57</sup> Pour l'Allemagne, le gouvernement fédéral a fait créer un site Internet comparable sous l'appellation « Altersvorsorge macht Schule » (L'assurance vieillesse fait école).<sup>58</sup>

L'utilisation des technologies de communication modernes ne suffit cependant pas à rendre la planification de la prévoyance plus compréhensible dans son ensemble pour chaque individu. Différentes autres mesures, comme par exemple la décentralisation et la simplification des règlements et l'amélioration des connaissances en matière de prévoyance au sein de la population, sont nécessaires.

#### Conclusion

Les besoins de transparence et de simplicité ne remettent pas en question les principes de la prévoyance par capitalisation. Cependant, la sixième grande tendance débouche sur l'invitation à vérifier la transparence et le respect de l'obligation d'information, notamment dans les domaines de la prévoyance professionnelle et privée, à appliquer les directives et les standards d'information modernes et à utiliser les nouvelles technologies de communication plus largement que par le passé.

Les explications sur les six grandes tendances montrent que les changements sociaux et les évolutions sur les marchés des capitaux modifient durablement les exigences à satisfaire par une prévoyance optimale. C'est également ce qui ressort des énoncés suivants concernant la prévoyance de la famille d'Anna et de Kevin.

## Anna et Kevin – La prévoyance en 2040

**Les changements des conditions de la prévoyance vieillesse par capitalisation ne touchent pas tout le monde de la même façon. Leurs effets sont à considérer en fonction de la phase de prévoyance dans laquelle se trouve chaque individu. L'exemple de la famille d'Anna et de Kevin illustre différentes phases de prévoyance en 2040.**

Le 20 mai 2040, la famille d'Anna et de Kevin se retrouve à Berne pour fêter le 105<sup>e</sup> anniversaire de la grand-mère Helga. Toute la famille attend cette réunion avec impatience car la dame qui va fêter son anniversaire est encore très alerte.

### Helga

La table est prête, la grand-mère d'Anna et de Kevin interrompt alors le joyeux bavardage et commence à lire la lettre d'anniversaire du Conseiller d'Etat. Elle est très heureuse d'avoir reçu ce courrier, même si son amie a reçu exactement le même il y a deux ans. Elle aurait aimé partager ce moment avec son époux. Malheureusement, son mari est décédé il y a sept ans, à l'âge de 98 ans, d'une maladie cardiovasculaire. Cette disparition la perturbe encore.

Par bonheur, elle se sent extrêmement bien dans sa résidence pour seniors où les habitants s'entraident pour les tâches quotidiennes. Comme elle mène encore une vie très active, elle n'a pris, pour le moment, que le pack standard de son prestataire de services préféré, qui comprend l'assistance médicale 24 heures sur 24, le ménage de son logement, la lessive et l'accompagnement pour les achats hebdomadaires. Elle se demande parfois si elle ne devrait pas aussi, comme quelques-unes de ses connaissances, utiliser le pack complémentaire qui permet de bénéficier de sorties accompagnées, d'une aide pour la cuisine, de faire de la musique, de se faire faire la lecture, etc. Dans l'ensemble, Helga est très satisfaite de son prestataire de services. Seule l'utilisation correcte des nombreux appareils techniques veillant sur elle en permanence lui cause quelques soucis. La vie dans une résidence pour seniors permet aux habitants d'avoir des contacts sociaux réguliers et diminue en outre, pour chacun, le coût de la vie. C'est important pour elle. Elle ne souhaite pas épuiser son capital de prévoyance, mais en léguer la plus grande partie à son fils Martin, bien que sa petite-fille Anna ait récemment jugé cela inutile et démodé.

## **Martin**

Dans deux semaines, le père d'Anna et de Kevin fêtera son 69<sup>e</sup> anniversaire. Depuis cinq ans, il ne travaille plus qu'à 70% comme conseiller clients. Bien que son métier lui procure beaucoup de satisfactions et qu'il se sente encore jeune et en forme, il ne souhaite plus s'occuper, au-delà de 70 ans, que des clients avec lesquels il a noué des relations amicales au fil des ans. Cela lui laissera davantage de temps pour la randonnée, un hobby auquel son épouse et lui s'adonnent avec passion. Ils rentrent tout juste d'un long périple au Viêt Nam et la prochaine randonnée de vacances est déjà programmée: elle les conduira de nouveau à Banff, un parc national des Montagnes Rocheuses canadiennes. Martin envisage son avenir financier en toute quiétude. D'une part, il perçoit encore des revenus confortables, d'autre part, son épouse et lui ont systématiquement épargné pour la vieillesse. Avoir souscrit une assurance soins complémentaire et la perspective de toucher un confortable avancement d'hoirie achèvent de le tranquilliser.

## **Anna et Kevin**

Pour son assurance obligatoire, Anna relève du système d'assurance sociale du gouvernement chinois. Cela lui permet d'avoir un train de vie modeste dans son pays hôte. Cependant, elle suppose qu'elle va perdre une grande partie de ses droits lorsqu'elle quittera son pays de résidence actuel. Cela ne l'inquiète pas. Travailleuse intellectuelle raisonnant en termes mondiaux, elle est de toute façon consciente que la responsabilité de sa prévoyance vieillesse repose essentiellement sur elle et aussi que sa situation privilégiée en termes de revenus lui permet d'assumer cette responsabilité. Elle a confié la constitution de son capital de prévoyance à un spécialiste suisse. Anna n'a pas de soucis financiers pour ses vieux jours. Elle aimerait travailler jusqu'à un âge avancé et elle est convaincue qu'elle sera aussi en mesure de le faire le moment venu.

Les perspectives de Kevin semblent moins optimistes. Son capital de prévoyance est plutôt maigre. Ses revenus modestes et variables de prestataire de services, l'échec de ses deux mariages et ses enfants financièrement à charge en sont les principales causes. Il espère que, dans 30 ans, l'assurance sociale étatique fonctionnera aussi bien qu'en 2040. Les conditions pour qu'il en soit ainsi sont favorables car une importante réforme a donné aux assurances sociales une base financière solide. Il souhaiterait cependant améliorer sa prévoyance vieillesse lorsque ses enfants auront terminé leur formation. Dans ce but, il voudrait investir solidement sur les marchés internationaux. L'assurance sociale étatique lui donne les capacités nécessaires pour faire face aux éventuels risques.

Ces exemples montrent que l'évolution de l'économie et de la société a des effets différents pour la prévoyance des membres de la famille d'Anna et de Kevin. Cependant, il est impossible de prédire avec certitude si les caractéristiques de la prévoyance évoquées ici seront typiques de l'année 2040.



## 4. Voies menant à une prévoyance orientée vers l'avenir

**Les mutations sociales font jour à de nouvelles exigences d'assurance vieillesse par capitalisation en Suisse. Un schéma directeur en matière de prévoyance 2040 accompagné de neuf lignes directrices esquisse les grands principes d'un système orienté vers l'avenir.**

Le précédent chapitre s'est penché sur les grandes tendances économiques et sociales et en a expliqué l'importance pour la prévoyance par capitalisation. Un aperçu des points centraux en résultant est donné à la page suivante (fig. 5).

Cette vue d'ensemble présente une série de nouvelles exigences dont se doit de tenir compte un système de prévoyance orienté vers l'avenir. Le point de départ de la mise en pratique sera un schéma directeur moderne pour la prévoyance, qui intégrera et condensera ces nouvelles exigences.

Le schéma directeur sera ensuite concrétisé à l'aide de neuf lignes directrices visant à une conception à long terme de la politique de prévoyance.

Fig. 5 : Grandes tendances et leur importance pour la prévoyance

Thématiques	Grandes tendances	Importance pour la prévoyance
<b>1 Individu &amp; société</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les propres conceptions sont de plus en plus au centre du choix de vie</li> <li>• La société se montre plus diversifiée et plus tolérante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les solutions de groupes imposées et uniformisées sont sous pression</li> <li>• Axer davantage la prévoyance sur les situations individuelles</li> <li>• Prévoir des possibilités de choix supplémentaires</li> </ul>
<b>2 Partenariat &amp; famille</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenariats d'une vie entière perdent de leur importance</li> <li>• De plus en plus de couples conviennent d'arrangements sur la répartition des rôles</li> <li>• La promotion de la famille reste importante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Axer résolument la planification de la prévoyance sur l'individu</li> <li>• Ne pas axer l'épargne-prévoyance uniquement sur les actifs</li> <li>• Encourager l'épargne-prévoyance facultative</li> </ul>
<b>3 Travail &amp; mobilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les marchés du travail sont plus dynamiques</li> <li>• Les emplois à vie sont une exception</li> <li>• La concurrence internationale des sites de production s'intensifie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir l'aptitude sur le marché du travail et l'activité professionnelle en tant que base de la prévoyance</li> <li>• Revoir le rôle des employeurs</li> <li>• Proposer un service à l'individu en tant que client</li> </ul>
<b>4 Santé &amp; longévité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'espérance de vie continue à croître</li> <li>• Les bénéficiaires de rentes habitent de plus en plus souvent seuls</li> <li>• Les retraités sont plus soucieux de leur santé</li> <li>• Les coûts de santé continuent à augmenter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assouplir le système de prévoyance, permettre différentes stratégies de prévoyance</li> <li>• Développer de nouveaux produits de prévoyance</li> <li>• Intégrer l'assurance des soins dans le modèle des trois piliers</li> </ul>
<b>5 Marché des capitaux &amp; savoir-faire financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prévoyance par capitalisation continue à gagner en importance</li> <li>• La complexité des produits de prévoyance proposés sur le marché va croissant</li> <li>• La connaissance d'experts est de plus en plus regroupée</li> <li>• La culture générale suffit de moins en moins pour comprendre les produits de prévoyance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éliminer les redistributions dans l'épargne-prévoyance</li> <li>• Développer et uniformiser la gestion des risques et la surveillance</li> <li>• Améliorer la formation de la population</li> </ul>
<b>6 Transparence &amp; simplicité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le besoin en transparence augmente</li> <li>• Les situations complexes exigent des aides à la décision</li> <li>• De nouvelles offres d'informations apparaissent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moderniser les concepts d'information</li> <li>• Simplifier le système de prévoyance</li> <li>• Utiliser de façon ciblée les technologies d'information modernes</li> </ul>
<b>Hypothèses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'emploi reste élevé</li> <li>• Le marché des capitaux reste robuste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'espérance de vie augmente de façon modérée</li> <li>• La garantie des conditions d'existence (assurance sociale) est assurée</li> </ul>

#### 4.1 Schéma directeur en matière de prévoyance 2040

Une politique axée sur le long terme ou ancrée dans la durée requiert des schémas directeurs étant à même d'identifier les nouvelles exigences, de définir les problèmes majeurs et de mettre en œuvre efficacement des réformes ambitieuses. Même s'il ne revêt aucun caractère obligatoire tant sur le plan politique que juridique, ce schéma directeur est également susceptible d'indiquer dans quel esprit il faudra à l'avenir interpréter les dispositions, orienter les prises de position et préparer les activités.

Nécessité d'un schéma directeur moderne pour la prévoyance

Un schéma directeur d'avenir à destination de la prévoyance vieillesse apporte des réponses normatives face aux nouvelles données économiques et sociales et esquisse une évolution adéquate. Le schéma directeur implicite pouvant être déduit de la Constitution fédérale helvétique ou des descriptions du modèle des trois piliers ne reflète pas encore les grandes tendances décrites. De ce fait, il est judicieux d'axer les discussions se rapportant au système de prévoyance vieillesse sur un schéma directeur moderne.

Cette revendication de schéma directeur moderne n'est pas nouvelle :

- Dès 1995, le Département de l'intérieur – alors sous la direction de la Conseillère d'Etat Ruth Dreifuss – publiait une liste des nouvelles exigences en matière de concept des trois piliers ;
- En 2005, The Sustainability Forum réunissait un échantillon de représentants du Parlement, de la science et des prestataires de prévoyance pour un dialogue sur la durabilité du concept des trois piliers ;
- Deux ans plus tard, l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) présentait au grand public son projet de nouvelle LPP.

Base du schéma directeur de prévoyance

Les travaux cités tout comme les réflexions exprimées dans cette étude ne donnent pas lieu de s'écarter du principe multi-piliers éprouvé pour la prévoyance vieillesse suisse. Autrement dit : à l'avenir également, le modèle à plusieurs piliers restera la base conceptuelle de l'assurance vieillesse suisse. S'y côtoieront encore deux systèmes différents poursuivant des objectifs complémentaires : d'une part une assurance sociale financée durablement par répartition pour éviter à tous la pauvreté des personnes âgées, d'autre part une prévoyance par capitalisation, qui – adaptée aux nouvelles situations – soutiendra une épargne à long terme et une désépargne ciblée pour l'individu.

Un schéma directeur de prévoyance doit donc s'asseoir sur des pratiques concluantes, telles que la combinaison d'objectifs et de systèmes de financement complémentaires, et sur de nouvelles exigences, telles que des conditions cadres uniformisées pour tous les prestataires de prévoyance.

A partir d'énoncés portant sur les grandes tendances, il est possible de condenser comme suit dans un schéma directeur les exigences pour une prévoyance par capitalisation orientée vers l'avenir en Suisse :

#### Schéma directeur en matière de prévoyance 2040

En 2040, le client de prévoyance dans son individualité est véritablement au centre de la prévoyance par capitalisation, qui prévoit de nombreuses possibilités de choix, qui informe de manière simple et complète sur la situation de prévoyance et qui ne nécessite pas obligatoirement d'activité professionnelle. Le législateur définit les grands principes sociopolitiques (par exemple obligations de cotiser, limitations de retrait, règles d'imposition, règles de loyauté) et met en place une autorité de contrôle centrale.

Les objectifs du schéma directeur en matière de prévoyance 2040 sont atteints lorsque

- l'individu peut continuer à maintenir son niveau de vie habituel,
- l'efficacité du système s'est améliorée au profit du citoyen,
- la prévoyance est nettement plus transparente pour les personnes intéressées,
- l'arsenal législatif comporte un nombre bien inférieur de règles,
- les possibilités de choix se traduisent par une augmentation générale de la confiance et de la satisfaction des clients des caisses de prévoyance.

#### Comparaison internationale

La prévoyance par capitalisation ne cesse de gagner du terrain partout dans le monde. Toutefois, les schémas directeurs en matière de prévoyance restent spécifiques à chaque pays, même au sein de l'Europe. Les arguments prônant le renforcement de la prévoyance par capitalisation et les mesures d'encouragement sont étroitement liés à l'historique de l'Etat providence considéré :

- des pays comme la Lituanie misent sur la prévoyance pour favoriser la propre croissance économique à l'aide du stock de capital qui se développe,<sup>59</sup>
- des pays comme l'Allemagne – dotés d'une assurance vieillesse fortement marquée par la répartition – encouragent la prévoyance par capitalisation pour que chaque individu puisse compenser les réductions du système de retraite ;
- des pays comme la Suisse – dotés d'une prévoyance par capitalisation bien développée – aspirent en revanche à une modernisation de leur système afin de compenser les rendements modestes, de financer les années de retraite supplémentaires et de couvrir les nouveaux besoins de prévoyance.

## 4.2 Lignes directrices 2040

Le schéma directeur en matière de prévoyance 2040 retrace sous une forme condensée les grands axes des réformes éventuelles induites par les mutations économiques et sociales, qui placent le système de prévoyance helvétique face à de nouvelles exigences.

Le schéma directeur 2040 est concrétisé ci-après à l'aide de neuf lignes directrices. Les trois premières lignes directrices viennent confirmer les grands principes du modèle global actuel de l'assurance vieillesse. Les trois lignes directrices suivantes décrivent la future position du client au sein du système de prévoyance. Et les trois dernières lignes directrices se penchent sur l'exécution et la surveillance des prestations de prévoyance.

### Trois lignes directrices relatives au modèle global

(1) Une assurance vieillesse efficace repose (aujourd'hui comme demain) sur plusieurs piliers.

La combinaison de plusieurs piliers au sein d'un modèle global améliore l'efficacité de l'assurance vieillesse pour la société et augmente la pérennité du système global – tout particulièrement en cas d'évolutions économiques et sociales défavorables. Ces effets positifs ne pourront néanmoins être garantis qu'à la condition de conserver plusieurs piliers et de développer ceux-ci de façon variable ou complémentaire en terme d'objectifs de prestations et de procédures de financement.

Concrètement, cette ligne directrice peut signifier que le modèle des trois piliers – tel que décrit dans la Constitution fédérale – sera poursuivi en l'état. Mais elle peut cependant aussi conduire à ce que les piliers soient réduits au nombre de deux si les systèmes de financement occupent davantage le devant de la scène suite à des simplifications. Ou encore à ce qu'ils passent au nombre de quatre si des objectifs de prestations supplémentaires le justifient (p. ex. réalisation de l'assurance des soins). Il est également pensable que les objectifs du système seront définis de manière plus concrète que jusqu'à présent et qu'en conséquence, l'atteinte de ces objectifs sera professionnalisée. L'aspect déterminant reste dans tous les cas la combinaison de piliers différents et clairement distincts pour la formation d'un modèle global complémentaire.

(2) Une assurance sociale obligatoire financée durablement par répartition évite (encore) à tous la pauvreté des personnes âgées.

Une économie nationale développée se caractérisant par le partage du travail ne saurait se passer d'une assurance sociale efficace. L'assurance sociale des personnes âgées prévient la pauvreté et améliore la capacité à prendre des risques au sein de la population. La répartition de ressources financières au profit des personnes à faibles revenus et dans le besoin suppose dans une certaine mesure des prestations indépendantes des cotisations. Ces prestations sont alors financées efficacement par un système de répartition assorti d'obligations de cotiser.

Cette ligne directrice peut fondamentalement être considérée comme une confirmation de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) et des prestations complémentaires (PC) à l'AVS. Elle est l'expression de la confiance dans le succès des réformes éventuellement nécessaires et de la conviction selon laquelle la pauvreté liée à la vieillesse ne menace toujours pas en Suisse. Les grandes tendances présentées au chapitre trois laissent potentiellement entendre de nouvelles exigences quant à la prévoyance vieillesse financée par répartition. Diverses évolutions et différents arguments penchent notamment en faveur d'une assurance sociale (garantie des besoins vitaux) dissociée de la causalité.

(3) Le complément de l'assurance sociale est de plus en plus fréquemment obtenu – compte tenu des mutations économiques et sociales – par le biais d'une prévoyance par capitalisation.

Les objectifs de prestations en fonction de la propre situation économique, tels qu'un taux de remplacement conséquent pour les revenus moyens et élevés, requièrent préalablement les cotisations, les réserves et les valeurs patrimoniales correspondantes. Le revenu d'une activité professionnelle constitue encore généralement la base financière de la prévoyance par capitalisation. Un revenu adéquat est conditionné par l'existence d'un nombre suffisant d'emplois, par une aptitude adéquate à travailler et par la garantie d'un revenu minimum sur le plan de la politique du marché de l'emploi et de la politique sociale.

Dans sa mise en œuvre, cette ligne directrice est une confirmation de la prévoyance par capitalisation en Suisse. Les six lignes directrices suivantes constituent également une concrétisation de la prévoyance par capitalisation.

### Trois lignes directrices relatives à la position du client dans le système

(4) La prévoyance par capitalisation doit davantage être adaptée à la situation professionnelle, sanitaire et personnelle de chacun.

La tendance à l'individualisation croissante de notre société est indéniable. Certes, on peut s'attendre à ce que les prescriptions sociopolitiques continuent à modeler partiellement la prévoyance individuelle à l'avenir (obligations de cotiser, prescriptions d'assurance et limitations de retrait). Néanmoins, la prévoyance par capitalisation se prête bien à une adaptation aux situations économiques, professionnelles, personnelles et sanitaires de chacun. Le système de prévoyance suisse doit fonctionner de façon optimale pour un très grand nombre de parcours de vie. Pour assurer cette adaptation aux situations individuelles, il convient de disposer de nouvelles libertés de choix et d'options supplémentaires.

En pratique, ces principes sont applicables à différents niveaux : on peut notamment envisager un libre choix de la stratégie de placement, des produits et des prestataires de prévoyance, du montant de la cotisation ou du début du versement de la retraite.

(5) L'adaptation de la prévoyance aux situations individuelles suppose une compréhension et un engagement suffisants du client de prévoyance.

L'adaptation de la prévoyance aux besoins et à la situation de chacun améliore l'efficacité du système. Elle ne doit pas malgré tout conduire à ce que chaque client de prévoyance soit contraint de procéder à une planification active de sa prévoyance. Certains clients se chargeront eux-mêmes de la gestion du capital de prévoyance, d'autres ne souhaiteront pas en entendre parler. Certains concevront de façon individuelle la transition vers la retraite, d'autres se contenteront de se baser sur l'âge de la retraite de l'AVS. Pour ces derniers, la prévoyance professionnelle devra aussi permettre de s'affilier à une solution de prévoyance standard éprouvée sans qu'il soit nécessaire de manifester une initiative propre.

Concrètement, ce principe signifie que le client de prévoyance peut, mais ne doit pas, s'impliquer activement dans la mise en œuvre de la planification de la prévoyance. Cette participation suppose que le client de prévoyance puisse acquérir efficacement les connaissances requises et disposer d'informations adaptées aux destinataires pour les décisions futures. Cela implique une communication directe entre le client et le prestataire de prévoyance.

**(6) Le bénéficiaire de la prévoyance est le client effectif des prestataires de prévoyance.**

L'individu supporte personnellement certains risques de la prévoyance par capitalisation et ne peut les transférer, ou en partie seulement, au prestataire de prévoyance. C'est donc à lui qu'il revient de prendre les décisions stratégiques, en particulier pour la prévoyance professionnelle. Les changements d'employeurs fréquents, les nouvelles formes de travail, l'amélioration de la condition des personnes qui s'occupent du foyer ainsi que l'orientation croissante de la planification de la prévoyance sur l'individu requièrent des adaptations du rôle de l'employeur dans la prévoyance. A long terme, ces adaptations conduiront à ce que l'individu, et non plus l'employeur, soit considéré comme le client véritable des prestataires de prévoyance.

Dans sa mise en œuvre, ce principe implique une analyse nuancée du rôle de l'employeur dans la prévoyance professionnelle. Certains employeurs soutiennent activement la prévoyance professionnelle et financent des prestations complémentaires très élevées. Il appartient de continuer à soutenir cette attitude sous une forme ou sous une autre. Néanmoins, de nombreux employeurs se montrent peu intéressés et limitent leur engagement dans la prévoyance à la gestion des contrats et au virement des cotisations. Beaucoup d'éléments laissent à penser que, dans ces conditions, l'employeur ne devrait plus jouer à l'avenir de rôle déterminant dans la conception de la prévoyance.

### **Trois lignes directrices relatives à l'exécution de la prestation de prévoyance**

(7) Pour le client individuel intéressé par la prévoyance, la propre planification de prévoyance est bien compréhensible, claire et fiable.

Lorsque seuls des experts sont à même de comprendre le système de prévoyance, la confiance nourrie à l'égard du concept de prévoyance est menacée. Il importe donc que les informations sur la propre prévoyance soient compréhensibles au plus grand nombre et constituent une base essentielle pour les décisions relatives à la stratégie de prévoyance.

Dans sa mise en œuvre, ce principe peut signifier une révision totale du concept d'informations dans la prévoyance professionnelle et privée. Les efforts en ce sens sont justifiés car, pour la majorité de la population, la mise en place d'une prévoyance vieillesse personnelle constitue la décision d'investissement la plus importante et la plus vaste. Il convient donc de s'assurer d'une meilleure offre en informations spécifiques aux destinataires, qui s'appuiera à n'en pas douter fortement sur les technologies de communication modernes telles que l'Internet. Il conviendra également d'étudier si les connaissances de la population en matière de prévoyance peuvent être améliorées par une offensive dans le domaine de la formation. Toutefois, on peut néanmoins se demander ici dans quelle mesure il sera possible de proposer des informations simples alors que le système de prévoyance sous-jacent présente une grande complexité réglementaire. Pour informer de façon claire et compréhensible, il appartient de commencer par simplifier le système de prévoyance.

(8) Une gestion de risques moderne ainsi qu'une surveillance indépendante et uniformisée assurent la stabilité du système et la performance du prestataire de prévoyance.

L'histoire de la prévoyance explique les différences d'exécution et de surveillance en présence dans la prévoyance par capitalisation en Suisse. Conserver et cultiver ces différences est néanmoins dépourvu de tout fondement objectif.

En pratique, ce principe revient à souligner les points communs et à supprimer à longue échéance les différences réglementaires existant entre les différents prestataires de prévoyance et les produits de prévoyance comparables. Cette suppression peut être comprise comme une étape préliminaire visant à soumettre ultérieurement tous les prestataires de prévoyance à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers et à les tenir au respect de standards comparables dans la gestion des risques. Le catalogue des mesures possibles est vaste. Il s'étend des exigences en matière de comptabilisation et de fonds propres, de la couverture collective de risques de placements à la certification de produits de prévoyance à fiscalité privilégiée.

(9) Le développement du système de prévoyance est régi par des règles de loyauté.

La loyauté (ou fair-play) revêt une importance croissante dans le domaine de la prévoyance professionnelle. En effet, par la voie politique, il est accordé des droits aux prestations qui favorisent de façon injustifiée certains groupes de clients. Mais la loyauté revêt aussi une importance croissante compte tenu du fait que différents prestataires de prévoyance se voient régulièrement reprocher d'engranger des profits trop élevés.

Concrètement, ce principe peut signifier que les organismes spécialisés et la politique élaborent conjointement une liste de règles de loyauté dont ils stipulent le caractère obligatoire. D'un côté, les organismes spécialisés se prononcent en faveur de la dépolitisation des valeurs de référence telles que le taux de conversion ou le taux d'intérêt minimum. D'un autre, la politique utilise ces valeurs de référence pour défendre et imposer les intérêts des clients face aux prestataires de prévoyance. Des règles de loyauté peuvent permettre d'utiliser le système de prévoyance plus efficacement qu'aujourd'hui – dans l'esprit de la politique sociale suisse, tout en respectant les usages courants de l'industrie financière, et au profit du client des caisses de prévoyance.

## 5. Perspective

**Le schéma directeur en matière de prévoyance 2040 et les neuf lignes directrices sont une première étape visant à améliorer l'efficacité de la prévoyance vieillesse suisse. Il appartient à présent de mener un débat public et de développer des idées adaptées pour la mise en œuvre.**

### Situation de départ

Le modèle des trois piliers de l'assurance vieillesse suisse est le reflet des conditions socioéconomiques d'une société industrielle du XX<sup>e</sup> siècle, caractérisée par un emploi réalisé toute une vie auprès du même employeur, de faibles taux de chômage ainsi qu'une prospérité croissante pour toute la population. Ces conditions ont permis l'introduction et le développement réussi du système de prévoyance.

### La prévoyance reste importante

Dans ce modèle des trois piliers, la prévoyance par capitalisation conserve aujourd'hui comme demain un rôle important. D'une part, plus de la moitié des prestations perçues par les bénéficiaires de rentes en Suisse à l'heure actuelle provient de la prévoyance par capitalisation.<sup>60</sup> D'autre part, ce système est comparativement plus apte à compenser les effets de l'évolution démographique sur l'assurance vieillesse. Ces deux arguments ne signifient pas bien entendu que le système de prévoyance n'est plus à améliorer.

### Une prévoyance en mutation

Lorsque les conditions économiques et sociales se modifient profondément, il convient de réformer le système de prévoyance en conséquence. Les grandes tendances présentées montrent que les conditions ont déjà fortement évolué et vont continuer à le faire. Il appartient donc de repenser les objectifs et les structures de la prévoyance afin de les adapter aux conditions d'une société de la connaissance du XXI<sup>e</sup> siècle. Avec notamment une pondération bien supérieure des intérêts des clients.

### Le schéma directeur en matière de prévoyance en tant que base normative

Les énoncés émis dans ce rapport débouchent sur un schéma directeur en matière de prévoyance en Suisse. Le présent rapport présente ce schéma directeur tout comme les lignes directrices au grand public et engage de la sorte un dialogue technique et politique. Ceci dans l'objectif que ce dialogue aboutisse à un schéma directeur en matière de prévoyance soutenu par la politique suisse et abordant les questions importantes traitées dans ce rapport.

Compte tenu de son importance centrale, la prévoyance vieillesse est équilibrée politiquement au plus juste dans le cadre de nombreux compromis subtils et n'est donc pas aisée à réformer. Un dialogue permanent par-delà les groupes d'intérêts et les limites des partis est de mise. Il s'agit là d'une condition indispensable pour que le schéma directeur conçu soit largement accepté et vécu.

## Variantes de mise en œuvre

Le schéma directeur et les lignes directrices ne contiennent aucune assertion explicite concernant l'ampleur concrète des réformes nécessaires. De nombreux enjeux secondaires restent sans réponse (fig. 6) et l'on peut imaginer de nombreuses variantes de mise en œuvre impliquant des réformes ambitieuses tout aussi variées. Dans une nouvelle étape, il convient donc de fixer des priorités aux mesures mentionnées dans ce rapport, d'étudier les variantes de mise en œuvre et d'élaborer des plans pour ce faire.

Fig. 6 : Enjeux secondaires

Perspective	Grand axe			
	Plus flexible	Plus simple	Plus transparent	Plus solidaire
<b>A) Client</b>	<p>A1 Comment créer de nouvelles possibilités de choix? <i>P.ex. choix du prestataire, du produit, de la stratégie de placement, de l'âge de la retraite, du montant de la cotisation</i></p> <p>A2 De quelle manière de «nouveaux» motifs d'épargne changent-ils la perception de la prévoyance? <i>P.ex. épargne pour les petits-enfants, la formation ou pour un temps d'arrêt dans la vie active</i></p>	<p>A3 Comment peut-on mettre le client en position de prendre des décisions stratégiques pour sa prévoyance? <i>P.ex. simplifications, outils, formations, mise à disposition d'informations suffisantes, amélioration de l'intelligibilité des informations, vue d'ensemble plus facile, offres de conseils</i></p>		<p>A4 Comment améliorer la prévoyance pour les groupes de personnes défavorisés? <i>P.ex. pour les personnes à plusieurs emplois, les revenus modiques, les personnes sans activité lucrative</i></p> <p>A5 Comment protéger les intérêts des clients sans interventions du législateur (autorégulation)? <i>P.ex. protection des consommateurs, autorégulation, formation des clients, règles de loyauté</i></p>
<b>B) Employeur</b>	<p>B1 Quel rôle endosse l'employeur dans le schéma directeur en matière de prévoyance? <i>P.ex. dissocier (partiellement) la prévoyance professionnelle de l'employeur</i></p> <p>B2 Comment peut-on maintenir à bas niveau/réduire les coûts de traitement pour l'employeur? <i>P.ex. contrats individuels au lieu de collectifs, pas de changement de CP lors du changement d'employeur</i></p>			<p>B3 Comment encourager à l'avenir l'engagement volontaire des employeurs? <i>P.ex. permettre une meilleure utilisation pour les objectifs opérationnels</i></p>
<b>C) Produit d'assurance / prestation de prévoyance</b>	<p>C1 Dans quelle mesure peut-on assouplir les produits de prévoyance existants? <i>P.ex. utilisation meilleure et plus rapide des concepts de produits modernes</i></p> <p>C2 Comment simplifier l'innovation en matière de produits? Quels nouveaux produits flexibles de prévoyance faut-il? <i>P.ex. utilisation meilleure et plus rapide des concepts de produits modernes</i></p>	<p>C3 Le même produit pourra-t-il être utilisé pour les deuxième et troisième piliers? <i>P.ex. produit combiné pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers</i></p> <p>C4 Les produits de prévoyance seront-ils modularisés? <i>P.ex. séparation d'éléments de placement et d'assurance</i></p>	<p>C5 Comment améliorer l'information sur les produits pour le profane? <i>P.ex. introduire un «rating label» pour une classification plus simple de la fonction et de la qualité d'un produit, améliorer les normes pour l'établissement de rapports vis-à-vis du grand public et de la politique</i></p>	<p>C6 Comment la politique sociale réagit-elle à la concentration de la fortune chez les personnes âgées? <i>P.ex. remaniement du cycle de prévoyance, modification des règles fiscales, incitations à la désépargne</i></p> <p>C7 Quelles sont les exigences en matière de solutions standard? <i>P.ex. défini/vérifié par un organisme spécialisé</i></p>

Perspective	Grand axe			
	Plus flexible	Plus simple	Plus transparent	Plus solidaire
<b>D) Etat</b>	D1 Quelles réductions et simplifications réglementaires dans la prévoyance sont possibles? <i>P.ex. dans la LPP, LCA, LB, LP; voir aussi notamment Initiative ASIP</i>		D2 Comment rendre comparables les indicateurs des prestataires de prévoyance? <i>P.ex. surveillance centrale, normes harmonisées de gestion des risques</i>	D4 Comment éviter les interventions malheureuses des autorités de régulation? <i>P.ex. règles de loyauté</i> D5 Quelles limitations de la souplesse doivent rester obligatoires? <i>P.ex. obligation de cotiser, limitations de retrait</i>
<b>E) Branche</b>	E1 Quel rôle doit assumer la branche de la prévoyance dans la concrétisation des lignes directrices 2040? <i>P.ex. input professionnel, modérateur</i> E2 Quelles compétences requiert la branche de la prévoyance à long terme? <i>P.ex. gestion de fortune, mathématiques actuarielles, conseil</i>	E3 Comment tous les principaux prestataires de prévoyance s'impliquent-ils dans la concrétisation des lignes directrices? <i>P.ex. dans un projet, dans une organisation faîtière</i>	E4 Comment améliorer les connaissances concernant le marché de la prévoyance en Suisse? <i>P.ex. monitoring de la prévoyance</i> E5 Pour quelles lignes directrices existe-t-il un besoin de recherche important ? <i>P.ex. sur la Financial Literacy</i>	E6 Quel rôle joue la branche en matière d'assurance sociale (garantie des besoins vitaux) et de soins? <i>P.ex. interaction des piliers, nette séparation des systèmes</i> E7 Quels modèles générateurs de valeurs parmi les prestataires de prévoyance sont acceptés? <i>P.ex. gestion de fortune, administration</i>

Sans nul doute, le dialogue sociopolitique donnera-t-il lieu à des réponses très variées. Il importe d'engager assez tôt les discussions et de ne jamais perdre de vue les conséquences des problématiques et des grandes tendances esquissées. Elles permettent de définir des grands axes clairs : les mesures futures devront reposer sur des solutions plus souples, plus simples, plus transparentes et plus solidaires. De plus, la perspective des principales parties prenantes doit être prise en compte à part égale dans la réflexion menée.



## Sources

- <sup>1</sup> Lang, Daniel (2007). Gesamtmodell der sozialen Alterssicherung: Ein einordnender Überblick mit Fakten, Analysen, Schätzungen und Optionen zur langfristigen Weiterentwicklung in der Schweiz. Dissertation. Krumbach: Frick Druck.
- <sup>2</sup> Bolliger, Peter (2007). Einkommens- und Verbrauchserhebung (EVE 2004): Kommentierte Ergebnisse und Tabellen. Neuenburg: BFS.
- <sup>3</sup> «Die kantonalen Statistiken über Sozialhilfebezüger zeigen, dass die Bevölkerung mit einem immer höheren Armutsrisiko konfrontiert ist. Besonders gefährdet sind junge Leute und Alleinerziehende.» Vgl. Wanner, Philippe und Gabadinho, Alexis (2008). Die wirtschaftliche Situation von Erwerbstätigen und Personen im Ruhestand. Forschungsbericht Nr. 1/08. Bern: BSV. S. 1.  
Die Sozialhilfequote liegt bei den Altersgruppen 65 bis 79 Jahre sowie 80 Jahre und älter mit 0,2 bzw. 0,6 deutlich unter dem Schweizer Durchschnitt von 3,3. Vgl. Bundesamt für Statistik (2007). Die Schweizerische Sozialhilfestatistik des Jahres 2005. Neuenburg: BFS. S. 24.  
«Die AHV mit den gut ausgebauten Ergänzungsleistungen sowie die kantonalen Beihilfen und die Gemeindegzuschüsse führen im Kanton Zürich dazu, dass Personen im Alter nur in Ausnahmefällen im Rahmen der wirtschaftlichen Sozialhilfe unterstützt werden müssen.» Vgl. Kanton Zürich (2004). Sozialbericht. Neuenburg: BFS. S. 70.
- <sup>4</sup> Bundesverfassung der Schweizerischen Eidgenossenschaft, Art. 111 bis 115.
- <sup>5</sup> Bundesamt für Sozialversicherung (2007). AHV-Statistik 2007. Bern: BSV.
- <sup>6</sup> Bundesamt für Statistik (2007). Gesamtrechnung der sozialen Sicherheit: Resultate für 2004, Schätzungen für 2005. Neuenburg: BFS.
- <sup>7</sup> Brugger, Ernst A. und Frey, René L. (2005). Nachhaltige (Alters)Vorsorge Schweiz – NAVOS: Der Umbau: Zürich: NZZ. S. 41ff.
- <sup>8</sup> Bundesamt für Statistik (2005). Volkswirtschaftliche Gesamtrechnung der Schweiz 2005. Erste Schätzungen. Neuenburg: BFS.
- <sup>9</sup> Moser, Peter (2006). Einkommen und Vermögen der Generationen im Lebenszyklus: Eine Querschnitts-Kohortenanalyse der Zürcher Staatssteuerdaten 1991–2003. In: statistik.info, Ausgabe 1. Statistisches Amt des Kantons Zürich: Zürich.
- <sup>10</sup> Organisation for Economic Co-operation and Development (2007). Pensions at a glance: public policies across OECD countries. Paris: OECD.
- <sup>11</sup> Holzmann, Robert und Hinz, Richard (2005). Old-age income support in the 21st century: an international perspective on pension systems and reform. Washington: The World Bank.
- <sup>12</sup> Par exemple Abrahamsen, Yngve und Hartwig, Jochen (2003). Volkswirtschaftliche Auswirkungen verschiedener Demographie-Szenarien und Varianten zur langfristigen Finanzierung der Alterssicherung in der Schweiz. Forschungsbericht 12/3. Bern: BSV.
- <sup>13</sup> Von Moos, Ludwig (1964). Botschaft des Bundesrates an die Bundesversammlung zum Entwurf eines Bundesgesetzes über Ergänzungsleistungen zur Alters-, Hinterlassenen- und Invalidenversicherung. In: Bundesblatt, Ausgabe vom 8. Oktober, S. 681–710.
- <sup>14</sup> Brunner-Patthey, Olivier und Wirz, Robert (2005). Vergleich zwischen der AHV und der beruflichen Vorsorge (BV) aus wirtschaftlicher Sicht: Sparen in der Schweiz. Bern: BSV. S. 61ff.
- <sup>15</sup> Organisation for Economic Co-operation and Development (2006). Pension Markets in Focus. Ausgabe vom Oktober. Paris: OECD.
- <sup>16</sup> Swiss Re (2007). Assekuranz Global 2006: Prämien erwachen wieder zum Leben. In: Sigma, Ausgabe 4. Zürich: Swiss Re.
- <sup>17</sup> Bundesamt für Statistik (2007). Szenarien zur Bevölkerungsentwicklung der Schweiz 2005–2050. Szenario Trend. Neuenburg: BFS.
- <sup>18</sup> Location Switzerland und Staatssekretariat für Wirtschaft (2006). Handbuch für Investoren: Unternehmensansiedlung in der Schweiz. Bern: SECO. S. 6.

- <sup>19</sup> Freedman, Stephen; Himani, Oussama; Höfert, Andreas und Unternährer, Christian (2006). Die Auswirkung der Alterung auf die Finanzmärkte. In: Alterung der Gesellschaft. UBS Research Focus. Zürich: UBS. Eine kurze Erörterung findet sich in Luyet, Stéphane (2004). Demografie und Finanzmärkte: Aktueller Stand. In: Soziale Sicherheit, Ausgabe 3. Ausführungen dazu finden sich in England, Robert St. (2002). Global aging and financial markets: hard landings ahead? Washington: CSIS.
- <sup>20</sup> En référence à Bosshart, David und Frick, Karin (2003). Megatrends Basic. Trendreport Nr.4. Rüşchlikon: GDI.
- <sup>21</sup> International Social Security Association and International Network of Pension Regulators and Supervisors (2003). Complementary and private pensions throughout the world. ISSA: Geneva.
- <sup>22</sup> Bundesamt für Statistik (2008). Statistisches Lexikon der Schweiz. Neuenburg: BFS.
- <sup>23</sup> Höpflinger, François (2004). Trendbericht Gesellschaft: Beurteilung verschiedener Lebensformen. Zürich: Univox.
- <sup>24</sup> Bundesamt für Statistik (2007). Armuts- und Working Poor-Quoten nach Bevölkerungsgruppen für das Jahr 2005. Neuenburg: BFS.
- <sup>25</sup> En référence à Horx, Matthias (2006). Trend-Report 2007: Soziokulturelle Schlüsselrends für die Märkte von morgen. Kelkheim: Zukunftsinstitut.
- <sup>26</sup> Fux, Beat (2005). Familiäre Lebensformen im Wandel. Eidgenössische Volkszählung 2000. Neuenburg: BFS.
- <sup>27</sup> Bundesamt für Statistik (2005). Demografisches Porträt der Schweiz: Heirat, Scheidungen und Verwitwung. Neuenburg: BFS.
- <sup>28</sup> Gütter, Myriam (2006). Vorsorgeausgleich bei Scheidung. In: Die Praxis des Familienrechts, Ausgabe 4, S.797ff.
- <sup>29</sup> Mäder, Ueli (2004). Familienpolitik in der Schweiz. In: Soziale Sicherheit, Ausgabe 6, S.342–344.
- <sup>30</sup> International Institute for Management Development (2007). World Competitiveness Online. <http://www.worldcompetitiveness.com>. 1997–2006 (average), real GDP growth, percentage change, based on national currency in constant prices. Letztmals abgerufen am 26. Juli 2007.
- <sup>31</sup> Bundesamt für Statistik (2007). Statistisches Jahrbuch der Schweiz: Zukünftige Entwicklung der Erwerbsbevölkerung gemäss dem «mittleren» Szenario. Neuenburg: BFS.
- <sup>32</sup> Bundesamt für Statistik (2005). Die Schweizerische Arbeitskräfteerhebung. Neuenburg: BFS.
- <sup>33</sup> Bundesamt für Statistik (2008). Online-Tabellen aus der schweizerischen Arbeitskräfteerhebung für das Jahr 2007. Neuenburg: BFS.
- <sup>34</sup> En référence à Canton, James (2006). The Extreme Future: Top Trends That Will Reshape the World for the Next Years. New York: Penguin. S. 114f.
- <sup>35</sup> Helbling, Carl (2003). Die Pensionskasse aus Sicht des Unternehmens: Interessen und Risiken des Arbeitgebers. In: Der Schweizer Treuhänder, Ausgabe 11, S.1007–1013.
- <sup>36</sup> Würigler, Ruedi (2007). Nachschusspflicht vermindert die Kreditfähigkeit des Betriebes. In: Vorsorge-Guide 2. Säule. Zürich: Handelszeitung Fachverlag. S. 62f.
- <sup>37</sup> Bloom, David E.; Coleman, David; Kirkwood, Thomas; Lutz, Wolfgang und Olshansky, Jay S. (2007). Life Expectancy: Trends and Implications. Plenary Panel im Rahmen des World Ageing & Generations Congress vom 6. September 2007 an der Universität St.Gallen.
- <sup>38</sup> United Nations Statistics Division (2007). Social Indicators on Health: Life Expectancy at Birth (2005-2010). <http://unstats.un.org/unsd/Demographic/products/socind/health.htm>. Letztmals gespeichert am 30. Juli 2007.
- <sup>39</sup> Höpflinger, François und Hugentobler, Valérie (2003). Pflegebedürftigkeit in der Schweiz: Prognosen und Szenarien für das 21. Jahrhundert. Bern: Huber.
- <sup>40</sup> Wanner, Philippe; Sauvan-Dugerdil, Claudine; Guillel, Edith und Hussy, Charles (2005). Alter und Generationen: Das Leben in der Schweiz ab 50 Jahren. Neuenburg: BFS. S. 42ff.
- <sup>41</sup> Bundesamt für Statistik (2003). Gesundheitskosten in der Schweiz: Entwicklung von 1960 bis 2000 (revidierte Zeitreihen). Neuenburg: BFS.
- <sup>42</sup> Bundesamt für Statistik (2005). Kosten des Gesundheitswesens und Demografie: Detaillierte Kosten nach Alter im Jahr 2002 und Entwicklung von 1985 bis 2020. Neuenburg: BFS.
- <sup>43</sup> En référence à Höpflinger, François (2007). Alter/n heute und Aspekte einer modernen Alterspolitik (Thesen). <http://mypage.bluewin.ch/hoepf/fhtop/fhalter1G.html>. Letztmals gespeichert am 27. Juli 2007.

- <sup>44</sup> Stutz, Heidi; Bauer, Tobias und Schmutz, Susanne (2007). Erben in der Schweiz: Eine Familiensache mit volkswirtschaftlichen Folgen. Zürich: Rüegger.
- <sup>45</sup> Par exemple Turner, Adair (2007). Capital inheritance benefit of low fertility. In: Population ageing or population growth: What should we worry about? Präsentation am World Ageing and Generations Congress an der Universität St.Gallen vom 7. September. Folie 12.
- <sup>46</sup> MSCI-Indexe Stand per Ende Jahr für Aktien Global, Aktien Schweiz und Renten Schweiz; SMI-Index per Ende Jahr für Aktien Schweiz, Modellindex für Obligationen der Eidgenossenschaft basierend auf historischen Monatsrenditen (Angaben vom BFS) sowie Tagespreis am Jahresende für Gold.
- <sup>47</sup> Hecklinger, Richard (2006). Improving Financial Literacy: Opening Remarks. G8-Konferenz vom 29. November 2006 in Moskau. Paris: OECD.
- <sup>48</sup> Schweizerischer Nationalfonds (2007). Die Nationalen Forschungsschwerpunkte NFS: Spitzenforschung made in Switzerland – Strategische Schwerpunkte in der Forschung. Bern: NFS.
- <sup>49</sup> Schweizerischer Bundesrat (2006). Botschaft zum Bundesgesetz über die Eidgenössische Finanzmarktaufsicht. In: Bundesblatt, Nr. 11, S. 2929–2916.
- <sup>50</sup> Bischof, Daniel; Denzler, Christoph; Gnädinger, Philipp und Schweizer, Roland (2006). Das Sparverhalten im Ruhestand: Eine Abhandlung der theoretischen und empirischen Ausprägung unter Berücksichtigung lebenszyklisch bedingter Beweggründe. Projektarbeit. Winterthur: Zürcher Hochschule.
- <sup>51</sup> Heitzler, Susanne (2007). Die steuerliche Einordnung der Schweizer Pensionskasse in Deutschland vor und ab 2005. [http://www.avroche.ch/grenzzaenger/SchweizerPK\\_SteuerlicheEinordnung.pdf](http://www.avroche.ch/grenzzaenger/SchweizerPK_SteuerlicheEinordnung.pdf), letztmals gespeichert am 14. September 2007.
- <sup>52</sup> Les motivations se trouvent par exemple dans la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (2006). Ja zur integrierten Finanzmarktaufsicht. Pressemitteilung vom 31. Oktober 2006. Bern: Parlamentsdienste.
- <sup>53</sup> Bühler, Stefan (2007). Bund kürt umweltfreundlichstes Auto. In: NZZ am Sonntag, Ausgabe vom 22. Juli 2007.
- <sup>54</sup> Bundesamt für Statistik (2007). Indikatoren zur Informationsgesellschaft Schweiz. Neuenburg: BFS.
- <sup>55</sup> Eidgenössische Bankkommission (2006). Jahresbericht. Bern: EBK.
- <sup>56</sup> Ces lignes (en anglais) se trouvent dans le résumé d'un rapport souvent pris en considération au Department for Work and Pension anglais dans le cadre d'une réforme des retraites. Pickering, Alan (2002). A simpler way to better pensions. <http://www.dwp.gov.uk/publications/dwp/2002/pickering/report.pdf>. Letztmals gespeichert am 31. Juli 2007.
- <sup>57</sup> Voir aussi <http://www.sorted.org.nz> und <http://www.retirement.org.nz>.
- <sup>58</sup> Voir aussi <http://www.altersvorsorge-macht-schule.de>.
- <sup>59</sup> «The pension fund systems in the Baltics have been operating only a few years. [...] In the medium-term perspective, the pension funds investments can be easily absorbed by the Baltic fixed income securities market, and later by the IPO market, because of the small volume of investments. In the longer term, the pension funds can help close the savings-investment gap and promote economic growth.» S.223. Vgl. Valdemaras Katkus (2004). Pension Funds and their Role in the Future of the Baltic States' Economies. In: Pension Reform in the Baltic Countries. Private Pensions Series Nr.5. Paris: OECD. S.179–223.
- <sup>60</sup> Börsch-Supan, Axel (2005). Mind the Gap: The Effectiveness of Incentives to Boost Retirement Saving in Europe. Economic Studies Nr.39. OECD:Paris. S.117.



# Notes



Institut d'Economie de l'Assurance

Université de Saint-Gall



Institut d'Economie de l'Assurance  
de l'Université de Saint-Gall  
Kirchlistrasse 2  
CH-9010 Saint-Gall  
Tél. +41 71 243 40 43  
[daniel.lang@unisg.ch](mailto:daniel.lang@unisg.ch)  
[www.ivw.unisg.ch/altersvorsorge](http://www.ivw.unisg.ch/altersvorsorge)